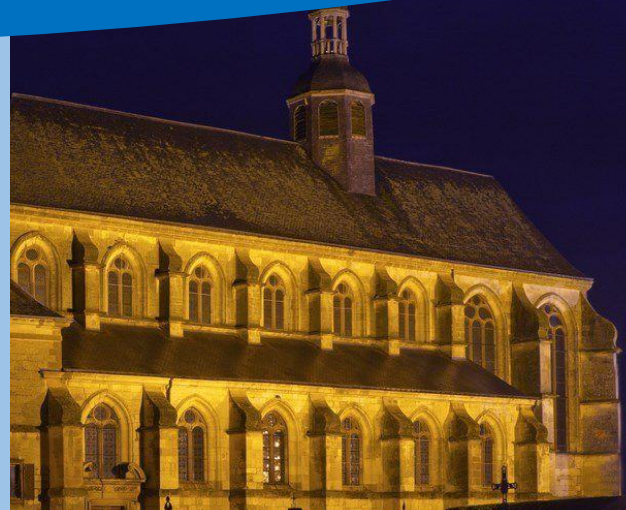
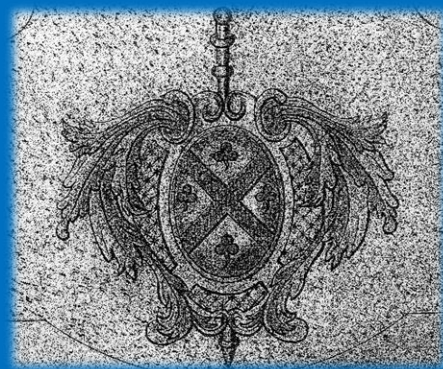


L'Inattendu - 2023

Commune de Novy-Chevrières



Vie Municipale

Vie Associative

Infos Pratiques

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement Madame Nicole CAPITAINE, ancienne secrétaire de notre Mairie.

Pendant 25 ans, elle fut le visage familier pour les habitants du village dans le cadre de leurs démarches administratives et un soutien plus que nécessaire pour les équipes municipales qui se sont succédées.

Nicole a pris la décision de démissionner de son poste au sein de notre commune et nous lui souhaitons une bonne continuation.

Groupe de rédaction

Sylvie LOZINGOT et Jérôme LEDOUBLE
Avec le soutien de Laura HODIER

Nous remercions chaleureusement l'Entreprise SCEE pour l'édition de ce Journal

Date de parution : Février 2024

Sommaire

Le Mot du Maire	Page 3
État Civil de l'année 2023 : Naissances, Mariages et Décès	Page 4
Les Services de la Mairie	
- Carte d'identité et Passeport	Pages 5 à 6
- Le recensement citoyen	Page 6
- L'inscription sur les listes électorale – Urbanisme	Page 7
Les Services de la Communauté de Communes du Pays Rethélois	
- L'école et le périscolaire	Page 8
- L'assainissement – Les aides financières à l'habitat – Les ordures ménagères et le tri sélectif	Pages 9 à 10
- La déchetterie – Le service de l'eau	Page 10
- Le calendrier des collectes 2024	Page 11
La Vie de l'École	Pages 12 à 27
Les Délibérations du Conseil Municipal	Pages 28 à 37
L'histoire d'une PLACE !!	Pages 38 à 40
Notre village au temps des moutons !	Pages 41 à 44
Madame Marcelle DICTUS (décédée à l'âge de 103 ans)	Page 45
Association Foncière	Page 46
Le C.C.A.S.	Page 47
Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières	Page 48
Les Associations type loi 1901	
- Association de loisirs de Novy « Les 100 buts »	Pages 49 à 50
- L'Association des Parents d'Élèves	Pages 51 à 56
- La Novy'thèque	Pages 57 à 60
- Le Comité des Fêtes	Pages 61 à 64
- Le Précaré	Pages 65 à 66
- « Novy Sport »	Pages 67 à 73
Les Assistantes Maternelles	Page 74
Nos Artisans, Commerçants et Auto-Entrepreneurs	Pages 75 à 76

Le Mot du Maire

Chers Citoyennes et Chers Citoyens

Une nouvelle année commence, je souhaite que **2024** apporte la paix, la sérénité et la prospérité à vous tous qui participez à l'évolution de notre village et à son bien-être.

Dans chaque ville, dans chaque village, les valeurs de notre démocratie ont, certes été bouleversées, mais aussi réveillées. A notre petite échelle, dans notre village, je me réjouis que les familles et les enfants s'associent, de plus en plus nombreux, aux commémorations qui célèbrent la mémoire et chantent notre Hymne National. Je remercie le corps enseignant et les équipes qui entourent nos jeunes pour leur implication.

Aujourd'hui, gérer une commune est devenu un vrai travail d'équilibriste, avec des normes et des contraintes toujours plus pesantes. Dans ce contexte de restriction, je voudrais remercier mon équipe municipale qui me fait confiance, qui travaille dur à mes côtés, qui se retrouse les manches depuis trois ans, qui m'aide à porter d'innombrables dossiers pour maintenir un niveau de services corrects et qui est prête à relever les nouveaux défis nombreux qui se présentent à nous.

Quant aux investissements, cela devient un exercice encore plus périlleux. Il faut saisir les opportunités et les fenêtres de financement qui se referment dès qu'elles s'ouvrent : plan BTP, relance crédits d'investissement Région, critères ciblés de subventionnement selon les années, etc....

Cela nous oblige à construire des dossiers compliqués et à les défendre âprement auprès des institutions publiques, comme pour notre future place publique qui est subventionnée par l'état à 20%, par la région à 25% et pour les candélabres de l'éclairage par la FDEA.

Jusqu'à présent, nous avons pu réaliser tout cela sans augmenter la pression fiscale.

Nos ambitions pour la commune sont toujours intactes. J'ai une équipe municipale qui s'implique, travailleuse, inventive et des associations très dynamiques, avec des potentiels de créativité... quand je dis « j'ai », VOUS avez des équipes formidables.

J'adresse aussi de vifs remerciements à toutes les personnalités et institutions qui nous ont aidés et qui nous aideront encore.

Et je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, la santé pour tous, et la réussite dans vos projets.

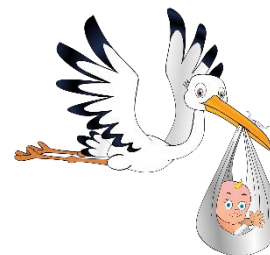
Bonne année 2024

Yves BEGUIN

État Civil de l'année 2023

Naissances

- Aurèle THIERRY, né le 17 mai 2023 à Bezannes
- Valentine VESQUE, née le 7 novembre 2023 à Bezannes
- Victor HENRIET, né le 8 novembre 2023 à Charleville-Mézières
- Marceau SEILLIER, né le 13 décembre 2023 à Charleville-Mézières



Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.

Mariages

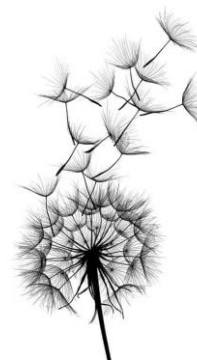
- Julie LECLERC et Michel MARCHAND, le 18 mars 2023



Toutes nos félicitations aux mariés.

Décès

- Monsieur Olivier GESSON, le 31 janvier 2023
- Monsieur Michel GRISCHASCHEF, le 18 mars 2023
- Madame Jeanne BODSON Vve TRIQUET, le 19 juillet 2023
- Monsieur Florent LAMBERT, le 7 août 2023



Nous adressons nos sincères condoléances aux familles

Les Services de la Mairie

Ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi de 9h00 à 12h00
Mardi de 14h00 à 17h00
Vendredi de 16h30 à 19h30

**Pour toute demande de document administratif,
un passage en mairie est incontournable.**

Carte d'identité et Passeport

Pour établir une carte d'identité ou un passeport, il faut se rendre directement dans une mairie détenant un dispositif de recueil de demandes. Les plus proches de Novy-Chevrières sont Rethel, Château Porcien ou encore Juniville.

N'oubliez pas de prendre rendez-vous avant de vous rendre dans la mairie compétente. Pour gagner du temps, vous pouvez remplir une pré-demande par internet.

CARTE D'IDENTITÉ Comment la renouveler ?

- 1 Pré-demande en ligne (facultatif)**

Le demandeur devra tout de même se déplacer en mairie afin de déposer les pièces justificatives et faire enregistrer ses empreintes

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>
- 2 Se rendre dans une mairie**

• Si pré-demande en ligne :
→ Fournir numéro et code de la pré-demande

• Sinon il vous faudra remplir un formulaire à la mairie
- 3 Réunir des documents différents selon :**
 - Si votre carte d'identité est encore valide
 - Si votre carte d'identité est périmée en dessous de 5 années
 - Si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans
- 4 Récupérer sa nouvelle carte d'identité**

La nouvelle carte d'identité est à récupérer à l'endroit où vous avez déposé le dossier. Vous disposez d'un délai de 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.



PASSEPORT PÉRIMÉ

Comment le renouveler ?

1 Pré-demande en ligne (facultatif)

Le demandeur devra tout de même se déplacer en mairie afin de déposer les pièces justificatives et de faire enregistrer ses empreintes.

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-passeport>

2 Se rendre dans une mairie

équipée d'une station de prise d'empreintes



Récupérer son nouveau passeport

Le nouveau passeport est à récupérer à l'endroit où vous avez déposé le dossier.

Vous pouvez suivre la fabrication de votre passeport en ligne et serez averti quand il sera disponible.

<https://passeport.ants.gouv.fr>

3 Se munir des documents suivants

- L'original du passeport
- Un justificatif de domicile
- Une photo d'identité



• Si vous avez fait une pré-demande en ligne :
→ numéro et code de la pré-demande

• Sinon, vous devrez remplir à la mairie :

cerfa 12100

cerfa 12101



DemarchesAdministratives.fr
Le quotidien du citoyen

Le recensement citoyen

Le recensement citoyen est une formalité obligatoire pour tout jeune âgé de 16 ans ou plus.

C'est une démarche spontanée, aucun courrier n'est envoyé pour vous en informer.



Vous devez vous rendre en mairie, avec le livret de famille et une pièce d'identité. Vous pouvez également faire la démarche en ligne .

Le recensement citoyen permet une inscription automatique sur les listes électorales et d'être convoqué à la JDC. De plus, vous aurez besoin du justificatif de recensement pour de nombreuses démarches telles que les inscriptions aux examens scolaires (BEP, BAC...), au permis de conduire, aux concours administratifs français...

L'inscription sur les listes électorales

Vous êtes nouvel habitant de Novy-Chevrières et vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales :

- présentez-vous en mairie, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- rendez-vous sur le site du service public pour effectuer la démarche en ligne.



Cette année, les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Vous avez jusqu'au vendredi 3 mai 2024 pour vous inscrire sur les listes électorales pour pouvoir prendre part aux élections européennes de 2024.

Même si vous pensez ne pas être concernés par ces démarches, nous vous recommandons de vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>.

Personne n'est à l'abri d'une erreur ou d'un déménagement mal renseigné. Si vous avez récemment atteint l'âge de 18 ans, vous êtes d'office inscrit sur les listes électorales (mais n'hésitez pas à vérifier quand même).

Urbanisme

Vous voulez effectuer des travaux sur votre habitation, construire, démolir ou modifier l'aspect extérieur de votre maison ou de vos dépendances, n'oubliez pas de préparer en amont votre demande d'urbanisme :

- le permis de construire est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant de construire un bâtiment ou de faire certains travaux sur une construction existante,
- la déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire,
- le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme. Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.



Les services de la Communauté de Communes du Pays Rethélois - CCPR

CCPR : 30 avenue Bourgoin, 08300 Sault Les Rethel
Tel : 03.52.10.01.00
Mail : accueil@cc-paysrethelois.fr
Appli ou site internet : <https://www.paysrethelois.fr>

L'École et le Périscolaire

L'école, les services périscolaires (cantine, garderie, accueil aux devoirs) et les services extrascolaires (accueil de loisirs du mercredi et des vacances) sont gérés par la CCPR.

**Tout enfant doit être scolarisé en septembre de l'année de ses trois ans.
Pour la rentrée 2024-2025, les enfants nés en 2021 devront être inscrits.**

#J'habite dans l'une des communes du Pays rethélois et je souhaite inscrire mon enfant dans mon école d'attribution



1 Je complète depuis mon ordinateur ou mon téléphone le formulaire d'inscription « Inscriptions scolaires - J'habite au Pays rethélois » disponible sur l'application Pays rethélois ou sur www.paysrethelois.fr



2 Je prépare toutes les pièces demandées dans le formulaire pour les joindre en ligne.



3 La Communauté de communes du Pays rethélois m'informe que mon dossier est complet et informe le directeur d'école.



4 Je reçois un courrier qui m'indique comment prendre rendez-vous avec le directeur / la directrice de l'école pour la rencontre d'admission de mon enfant.



5 Je reçois la confirmation d'inscription.



Communauté de communes du Pays rethélois / accueil@cc-paysrethelois.fr / 03 52 100 100

L'assainissement

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est un service local chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur assainissement.

Pourquoi l'assainissement est-il important en termes d'environnement ? Parce qu'il rejette, après traitement, les eaux usées des propriétés individuelles dans le milieu naturel. Si les installations sont défectueuses ou mal entretenues, elles peuvent présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement et la ressource en eau.

Les aides financières à l'habitat

Certains travaux d'amélioration de l'habitat peuvent être en partie financés. Octroyées par divers organismes, les aides financières sont attribuées dans la majeure partie des cas, sous condition de ressources, d'âge et selon les caractéristiques du bâtiment à rénover lui-même (gain énergétique minimal à atteindre par exemple). Avant de vous engager, et pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes du Pays Rethélois.



Une équipe d'agents spécialisés est à votre écoute pour répondre à toutes vos interrogations et monter avec vous votre dossier.

Les travaux susceptibles d'être financés :

- l'amélioration thermique de l'habitat,
- les travaux de rénovation énergétique (changement de chaudière, isolation, pose de double vitrage...),
- la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, utilisation d'énergies renouvelables pour son foyer...
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap. Il s'agit de travaux permettant le maintien à domicile d'une personne à mobilité réduite, âgée ou en situation de handicap : aménagement de salle de bain, rampe d'escalier, monte-escalier, élargissement des entrées, pose de mobilier adapté,
- la remise aux normes d'un logement dégradé ou inoccupé depuis longtemps,
- les travaux de rénovation générale, charpente, maçonnerie, électricité,
- le ravalement de façade,
- la démolition.

Les ordures ménagères et le tri des déchets

Dans le cadre de la Redevance Incitative mise en place par la Communauté de Communes du Pays Rethélois, les bacs de collecte des ordures ménagères sont munis d'une puce. Cette puce électronique permet d'associer le bac à un « producteur » de déchets. Ainsi, chaque foyer se voit facturer chaque levée. En un mot, pour diminuer les factures d'ordures ménagères, il est recommandé de présenter le bac uniquement lorsqu'il est plein.

La facture est divisée en deux :

- première part : un abonnement annuel qui finance 13 levées, l'enfouissement des déchets, un accès aux déchetteries avec dépôts illimités et le ramassage des déchets recyclables quelles que soient les quantités,
- deuxième part : une partie variable liée à la consommation. Elle dépend du volume du bac et du nombre de fois où il est sorti pour la collecte au-delà des treize levées déjà attribuées.

Les tarifs pour 2024 :

Je suis particulier :

Type de bac	Tarif 1er semestre	Tarif 1er semestre2
140L	97,70 €	97,70 €
240L	155,03 €	155,03 €
360L	225,81 €	225,81 €
660L	377,33 €	377,33 €

* : les foyers composés d'une seule personne peuvent bénéficier, sur demande, d'un abattement sur le calcul de la part « Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte » conduisant à facturer cet élément 88 €/an au lieu de 118 €/an.

Coût de la levée supplémentaire :

	Coût de la levée
Levées de 14 à 26	7,00 €
Levées de 27 à 39	14,00 €
Levées à partir de 40	21,00 €

Les déchets biodégradables (1/3 des déchets produits par un ménage) sont souvent évacués avec les ordures ménagères, alors qu'ils sont facilement valorisables à domicile. Pour vous accompagner dans la réduction de vos déchets et faciliter cette démarche, la Communauté de Communes du Pays Rethélois vous propose l'acquisition de composteurs en bois à tarif préférentiel en fonction de la capacité voulue :

- le composteur de 400 litres : 30 €
- le composteur de 600 litres : 35 €

En cas de déménagement, d'emménagement ou de volonté de modifier la contenance du container d'ordures ménagères, contactez directement la CCPR.

Voir page 11 pour consulter le calendrier des collectes pour l'année 2024.

RÉCLAMATION SUR LA COLLECTE

Contactez le SICOMAR
03 24 72 86 23 ou collecte@sicomar.fr



La déchetterie

Contact :

Adresse : rue de Verdun,
Zone de Pargny, 08300 Rethel

*Dépôt de bois, déchets verts, encombrants, cartons,
huile de vidange, vêtements, peinture, piles et accumulateurs,
lampes, écrans, batteries, déchets dangereux.*

Été (du 1 ^{er} mai au 31 octobre)		Hiver (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	
Lundi	13h30 – 18h00	Lundi	13h30 – 17h00
Mardi	Le matin 9h00 – 12h00	Mardi	Le matin 9h00 – 12h00
Mercredi		Mercredi	
Jeudi	L'après-midi 13h30 – 18h00	Jeudi	L'après-midi 13h30 – 17h00
Vendredi		Vendredi	
Samedi		Samedi	

La déchetterie sera fermée les jours fériés ainsi que les 24 et 31 décembre.

Le service de l'eau

Le service de l'eau est géré par la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

En tant que délégataire de service public, la CCPR est responsable de la facturation, des relèves de compteurs et de la gestion du réseau d'eau potable. Elle exécute l'ensemble des fonctions : transport, traitement, distribution de l'eau mais également traitement des eaux usées et contrôle de la qualité de l'eau.

Il est possible de les joindre pour la mise en service d'un compteur d'eau au moment d'un emménagement ou pour la résiliation suite à un départ.

Un bulletin de l'Agence Régionale de Santé, sur la qualité de l'eau, est consultable en mairie.

MON CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Ma commune :

Semaine de ramassage des bacs ordures ménagères et des bacs et/ou sacs de tri : paire impaire

JANVIER

S	L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

S	L	M	J	V	S	D
5						
6	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MARS

L	M	J	V	S	D
9					
10	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	

AVRIL

S	L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI

S	L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN

S	L	M	J	V	S	D
5						
6	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

S	L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

S	L	M	J	V	S	D
1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

S	L	M	J	V	S	D
5						
6	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

S	L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE

S	L	M	J	V	S	D
5						
6	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

S	L	M	J	V	S	D
5						
6	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEMAINE PAIRE SEMAINE IMPAIRE JOURS FÉRIÉS



Ramassage des bacs ordures ménagères



Ramassage des bacs et/ou sacs de tri

→ RATRAPAGES DES JOURS FÉRIÉS

LE LUNDI 1^{ER} AVRIL 2024

reporté au vendredi 5 avril 2024 :
Amagne, Banogne-Recouvrance, Condi-lès-Herpy, Hannogne-Saint-Rémy, Herpy-l'Arlésienne, Le Thour, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Quentin-le-Petit, Sévigny-Waleppe

LE JEUDI 15 AOÛT 2024 :

reporté au vendredi 16 août 2024 :
Seraincourt
reporté au lundi 19 août 2024 :
Acy-Romance, Arnicourt, Nanteuil-sur-Aisne, Pargny-Resson, Sault-lès-Rethel, Sorbon, Taizy

LE MERCREDI 1^{ER} MAI 2024

avancé au vendredi 26 avril 2024 :
Asfeld, Banogne-Recouvrance, Condi-lès-Herpy, Gomont, Hannogne-Saint-Rémy, Herpy-l'Arlésienne, Le Thour, Mont-Laurent, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Quentin-le-Petit, Sévigny-Waleppe, Villers-devant-le-Thour

LE VENDREDI 1^{ER} NOVEMBRE 2024 :

reporté au lundi 4 novembre 2024 :
Alincourt, Annelles, Bignicourt, Juniville, Ménil-Annelles, Rethel, Ville-sur-Retourne

LUNDI 11 NOVEMBRE 2024 :

reporté au vendredi 15 novembre 2024 :
Amagne, Banogne-Recouvrance, Condi-lès-Herpy, Hannogne-Saint-Rémy, Herpy-l'Arlésienne, Le Thour, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Quentin-le-Petit, Sévigny-Waleppe

reporté au lundi 6 mai 2024 :

Rethel

MERCREDI 25 DÉCEMBRE 2024 :

reporté au vendredi 27 décembre 2024 :
Asfeld, Banogne-Recouvrance, Condi-lès-Herpy, Gomont, Hannogne-Saint-Rémy, Herpy-l'Arlésienne, Le Thour, Mont-Laurent, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Quentin-le-Petit, Sévigny-Waleppe, Vieux-lès-Asfeld, Villers-devant-le-Thour

LE MERCREDI 8 MAI 2024 :

avancé au vendredi 3 mai 2024 :
Aussance, Avaux, Bergnicourt, Brienne-sur-Aisne, Corny-Machéroménil, Houdicourt, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Le Châtelet-sur-Retourne, L'Écaille, Ménil-Lépinois, Neufelize, Poilcourt-Sydney, Roizy, Saint-Rémy-le-Petit, Sault-Saint-Remy

LE MERCREDI 27 DÉCEMBRE 2024 :

reporté au lundi 30 décembre 2024 :
Alincourt, Annelles, Barby, Bignicourt, Châtelet-Porcien, Écly, Hauteville, Inaumont, Juniville, Ménil-Annelles, Rethel, Son, Ville-sur-Retourne

avancé au lundi 6 mai 2024 :

Aire, Avancou, Balham, Bertoucourt, Blanzay-la-Salonnaise, Coucy, Doux, Novy-Chevrières, Rethel, Saint-Loup-en-Champagne, Tagnon

LE JEUDI 9 MAI 2024 :

reporté au vendredi 10 mai 2024 :
Seraincourt

LE MERCREDI 1^{ER} JANVIER 2025 :

reporté au vendredi 3 janvier :
Aussance, Avaux, Bergnicourt, Brienne-sur-Aisne, Corny-Machéroménil, Houdicourt, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Le Châtelet-sur-Retourne, L'Écaille, Ménil-Lépinois, Neufelize, Poilcourt-Sydney, Roizy, Saint-Rémy-le-Petit, Sault-Saint-Remy

reporté au lundi 13 mai 2024 :

Acy-Romance, Arnicourt, Nanteuil-sur-Aisne, Pargny-Resson, Sault-lès-Rethel, Sorbon, Taizy

reporté au lundi 6 janvier :

Aire, Avancou, Balham, Bertoucourt, Blanzay-la-Salonnaise, Coucy, Doux, Novy-Chevrières, Rethel, Saint-Loup-en-Champagne, Tagnon

LE LUNDI 20 MAI 2024 :

reporté au vendredi 24 mai 2024 :
Seraincourt

NOV-CHEVRIÈRES

VENREDI

MERCREDI

La Vie de l'École

Horaires

Depuis septembre, les horaires de classes sont les suivants :

Lundi :	8h30 – 12h00	14h00 – 16h30
Mardi :	8h30 – 12h00	14h00 – 16h30
Mercredi :	fermé	
Jeudi :	8h30 – 12h00	14h00 – 16h30
Vendredi :	8h30 – 12h00	14h00 – 16h30

Les portes ouvrent 10 minutes avant le début de classe.



Sécurité

Règlement intérieur

Les représentants des parents d'élèves, lors du premier conseil d'école, ont voté le règlement intérieur. Il reste inchangé par rapport à celui de l'année précédente.

Vous pouvez le demander à l'équipe enseignante ou le retrouver sur la page Facebook des **Représentants des Parents d'Elèves de l'école**.

Vigipirate

A la suite de l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture **Vigipirate** au niveau le plus élevé « **Urgence attentat** » sur tout le territoire.

Ce qui est en place au niveau de notre école :

- Les attroupements seront interdits devant l'école. Merci de repartir aussitôt après avoir déposé ou récupéré votre (vos) enfant(s).
- En dehors des heures d'ouverture du portail (8h20-8h30 et 13h50-14h), pour des raisons de sécurité, il ne sera plus possible de sonner à la porte des maternelles. L'entrée officielle sera le portail de la cour. Il faudra sonner au visiophone.
- Un contrôle visuel des sacs sera fait pour les adultes entrant dans l'école.

Abords de l'école

Il nous a été remonté des incivilités liées au risque piétons/voiture devant l'école.

Nous constatons tous des risques d'accident entre la circulation des véhicules et les sorties d'école. En tant que parents, nous devons être vigilants pour nos enfants.

Il aurait été possible de faire un rappel au respect du code de la route mais nous préférons en appeler au savoir vivre ensemble, à la bonne intelligence et au respect de chacun.

Nous souhaitons tous qu'aucun accident ne se produise à proximité de notre école.

Faisons tous en sorte que les conditions soient réunies pour que cela ne se produise pas.

Nous en profitons pour remercier Madame Béatrice MORAT qui assure la traversée en sécurité des enfants devant l'école.

Harcèlement scolaire

Dans le cadre de la campagne de lutte contre le harcèlement scolaire, tous les élèves (à partir du CE2) ont été invités à répondre à un questionnaire anonyme pour évaluer s'ils étaient susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire.

Voici l'affiche que vous pouvez retrouver devant l'école :



Elections des parents d'élèves

Bilan

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023 sans qu'aucun incident notable n'ait été relevé. Une seule liste était proposée au vote. Le vote s'est fait uniquement à distance comme décidé par le conseil d'école en juin 2023.

Résultats : une participation relativement importante de 81,90%, soit 95 bulletins reçus sur les 116 possibles dont 10 bulletins blancs ou nuls. Le taux de participation est en baisse par rapport à l'année précédente (85,9% l'année dernière).

Il convient de remercier Monsieur CHENNANE, Madame PROMPT et Madame CAVALIER qui ont accepté de participer au dépouillement.

Le Procès-Verbal a été signé et affiché le soir même. Aucune contestation n'est survenue.

	Titulaires	Suppléants
PS/MS	MOUGIN Lucie	DUPOIT Manon
GS/CP	CHENNANE Khélifa	THIERRY Claire
CE1/CE2	ENGLERT Guillaume	BLAVIER Alicia
CM1/CM2	PROMPT Cloé	BLOT Prisca



Rôle et missions

Les parents d'élèves élus sont le relais des autres parents auprès de l'institution pour tout ce qui concerne la vie de l'école et son organisation générale. Ils siègent au conseil d'école. Les parents d'élèves pourront être amenés à jouer un rôle d'intermédiaire entre l'équipe pédagogique et les autres parents de l'école si besoin.

N'hésitez pas à les interpeller si vous avez une question, une demande, une proposition sur la vie de l'école.

Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : pe.novy-chevrieres@gmail.fr.

Une page Facebook est disponible: **RPE de Novy Chevrières**



Le conseil d'école

Il est composé des membres suivants :

- la directrice de l'école, qui préside le conseil,
- l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- le Maire,
- un Conseiller Municipal ou le Président de l'intercommunalité,
- le représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- le Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.



Il est à noter qu'à Novy-Chevrières, les suppléants, comme les représentants des parents d'élèves peuvent assister au conseil de l'école.

Dates des conseils d'école

Le premier conseil s'est déroulé le 13 novembre 2023.

Conseils à venir :

- Vendredi 15 mars à 18h00
- Vendredi 21 juin à 18h00

Coopérative scolaire

Son rôle

La coopérative scolaire permet de développer les actions éducatives initiées par l'équipe enseignante. Elle finance principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité.

Sur l'école de Novy-Chevrières, elle permet l'achat de matériel, de livres, de denrées alimentaires pour l'élaboration de gâteaux, etc.

Elle permet également de financer les sorties scolaires.

La coopérative scolaire se finance par les cotisations de ses membres, les actions de la coopérative, les dons et subventions.

L'appel à cotisation a été lancé. Une relance a été faite.

Etat des lieux au 1^{er} conseil d'école

Les membres du bureau sont :

- Présidente : Mme Nouvian
- Secrétaire : Mme Cavalier
- Trésorière : Mme Brulé
- Membre de droit : Mme Braconnier

L'action de vente de bulbes avec Baltus réalisée en octobre est un succès. Un bénéfice d'environ 330 euros a été estimé, ce qui ferait presque 4 euros par enfant de financé pour les sorties de fin d'année.

Bilan

Au 30 septembre 2023, il y avait 2723,98 euros.

M. Englert et M. Chennane se portent volontaires pour vérifier les comptes et les signer.

Bon à savoir

Les bénéfices des photos de classes reviennent à la coopérative scolaire.

Les comptes rendus d'activités et financiers sont communiqués lors des conseils d'école.

Seuls les enfants ayant cotisé à la coopérative scolaire pourront bénéficier de réductions tarifaires pour les sorties scolaires.

Cantine et Péricolaire

Contact

Responsable de secteur **M. PAOLONI Frédéric 06.80.30.47.49**

Accueil pays rethémois (portail famille) : <https://cdc-pays-rethelois.portail-defi.net>

Fonctionnement

L'ensemble des démarches se font par le Portail Famille du pays rethémois. Cela va de l'inscription jusqu'au paiement des prestations (péricolaire, cantine, etc.).

Bienvenue sur votre portail familles

Le portail familles du Pays rethémois est une plateforme numérique ayant vocation à faciliter les démarches administratives de ses dernières.

Chaque famille bénéficie ainsi d'un compte d'accès personnalisé et sécurisé sur lequel elle peut, via les rubriques, effectuer les démarches ci-dessous.

Le diagramme présente cinq fonctionnalités principales du portail familles, chacune dans une couleur distincte :

- Accueil** (rose) : Accès à l'actualité du Pays rethémois.
- Mon Compte** (jaune) : Gérer, modifier ou compléter les informations de votre dossier (coordonnées, fiche d'inscription, données sanitaires...).
- Inscription** (magenta) : S'inscrire aux différentes activités.
- Finances** (vert) : Consulter et payer vos factures ; Télécharger vos attestations.
- Alertes** (bleu) : Être averti des documents manquants au dossier ; Transmettre ces documents afin de pouvoir continuer les inscriptions.

POURQUOI CE PORTAIL ?

Ce portail vise à offrir plus d'autonomie aux familles en facilitant leur quotidien. Les démarches administratives peuvent être réalisées de chez soi, 24h/24, 7j/7.

COMMENT SE PASSE LA FACTURATION ?

Les familles peuvent opter pour le règlement bancaire par CB.

revenu fiscal de référence Avis d'impôts N-1	tarif du repas	tarif horaire périscolaire	Tarif horaire du mercredi	pause méridienne 12h-14h le mercredi / prestation repas
T 1 : 0 à 13 440 €	4,90 €	1,10 €	1,20 €	3,17 €
T2 : 13 441 à 26 882 €	5,00 €	1,50 €	1,50 €	
T3 : 26 883 à 35 000 €	5,10 €	2,00 €	2,25 €	
T 4 : 35 001 et +	5,30 €	2,75 €	2,75 €	

Modalités de participation le mercredi :

Inscriptions à la journée avec ou sans repas,

Inscriptions à la demie journée avec ou sans repas.

Périscolaire

Le périscolaire accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h30 et de 16H30 à 18H30.

Accueil du matin

Les parents ou la personne dûment habilitée doivent accompagner l'enfant jusque dans les locaux dédiés à l'accueil afin de le confier à l'adulte présent.

À la sortie des activités périscolaires ou à la descente du bus

L'enfant est confié exclusivement aux parents ou aux personnes désignées sur la fiche d'inscription et d'autorisation. Une pièce d'identité pourrait être réclamée à la personne habilitée à venir récupérer l'enfant. Sur accord des responsables légaux, l'enfant de plus de 6 ans peut être autorisé à repartir seul. Ceci doit être spécifié par écrit au moment de l'inscription de l'enfant. Dès la prise en charge de l'enfant, l'adulte est responsable de celui-ci.

Restauration scolaire

A Novy-Chevrières, il n'y a qu'un seul et unique service le midi. Il y a 42 places maximum actuellement mais il est possible d'ajouter une table exceptionnellement.



RESTAURANT SCOLAIRE

Tarification et absences au restaurant scolaire :

Le tarif facturé inclut le repas, le service et l'encadrement des enfants.

Il est possible de modifier les réservations au cours d'une période. Toutefois, un tarif spécifique sera appliqué si un délai de 7 jours avant la prise du repas n'est pas respecté.

Lors de l'absence d'un enfant dont le repas est prévu, la réservation peut être décomptée (sous forme d'avoir ou remboursement) pour les motifs suivants :

- maladie de l'enfant (sous présentation d'un justificatif),
- rendez-vous médical de l'enfant (sous présentation d'un justificatif),
- modification du planning professionnel (attestation de l'employeur),
- grève des transports scolaires,

- intempéries (événements climatiques, altération des modes de transport),
- sortie scolaire.

Il n'y a pas de déduction pour convenance personnelle sauf si le repas est annulé dans un délai de 7 jours.

Revenu fiscal de référence avis d'impôts N-1	Tarif horaire
T1 : de 0 à 13 440 €	4,90 €
T2 : de 13 441 à 26 882 €	5,00 €
T3 : de 26 883 à 35 000 €	5,10 €
T4 : de 35 000 € à +	5,30 €
Inscription tardive – application du prix réel du repas	9,55 €

Bilan des évaluations nationales

Les élèves de CP et de CE1 ont passé courant septembre des évaluations nationales, comme tous les élèves de France. Ces évaluations sont corrigées informatiquement afin d'établir des statistiques. Cette année, pour la première fois, les élèves de CM1 en ont passées aussi.

Point sur les items les mieux et moins bien réussis :
Les résultats sont présentés sous forme de tableaux colorés (anonymes) permettant une analyse visuelle rapide par compétence.

CP : Groupe de 13 élèves

Les CP ont réalisé de bonnes évaluations. L'item le moins réussi par rapport aux autres est celui de la résolution de problèmes.

CE1 : Groupe de 16 élèves

On constate des difficultés au niveau de la lecture à voix haute, de la résolution de problèmes et des calculs.

Les exercices sont parfois longs et n'ont pas tous été terminés ce qui a pu fausser des résultats notamment au niveau du calcul.

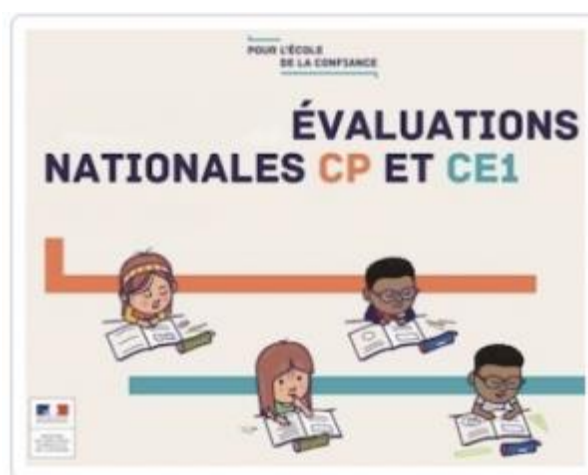
CM1 : Groupe de 11 élèves

Les élèves ont eu des difficultés pour calculer avec les nombres entiers.

Conclusion

Tous les parents d'élèves de CP, CE1 et CM1 se sont vus proposer un rendez-vous par les enseignantes pour faire une restitution des résultats.

Pour pallier aux difficultés rencontrées lors des évaluations nationales : des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont été mises en place les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15 ; les CM1 et CM2 viennent faire la lecture le vendredi soir aux PS et MS ; un rituel sur les multiplications a été mis en place en CE1/CE2 ainsi qu'un rituel sur la résolution de problèmes en barre pour les CM1/CM2 ; et un fichier de résolution de problèmes en autonomie va être mis en place dans chaque classe. Sauf pour les maternelles, où cela se fera à l'oral en rituel.



ÉVALUATION REPÈRES

Apprendre, comprendre et réussir

FICHE PARENTS

L'évaluation Repères concerne tous les élèves du territoire national et intervient à quatre moments clés de leur scolarité.

Quel est le déroulement ?

Votre enfant doit répondre aux questions de son professeur sur un cahier en un temps donné.

Quelles sont les étapes ?

Qu'évalue-t-on exactement ?

En français

- la lecture
- l'orthographe
- l'oral

En mathématiques

- les nombres
- le calcul
- la géométrie



Une évaluation repères, dans quels buts ?

Pour les professeurs

Affiner la connaissance des acquis de chacun pour accompagner au mieux les apprentissages de tous avec l'équipe pédagogique.

Pour l'École

Situer le niveau des élèves scolarisés en CP, CE1 et CM1 pour renforcer la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

Pour les parents

Identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite de votre enfant à l'école.

Pour l'élève

Comprendre ses acquis et ses besoins pour s'engager dans les apprentissages.

Découvrez le descriptif complet des évaluations repères sur :

www.education.gouv.fr

Projets et actions de l'année

De nombreux projets ont pu une nouvelle fois être menés tout au long de l'année, ce qui contribue à rendre l'école de nos enfants si accueillante et vivante.

La piscine : les élèves du CE1 au CE2 ont pu se rendre tous les lundis matin en première partie d'année scolaire et les mardis après-midi pour les élèves du CM1 au CM2 à partir du mois d'avril, au centre aquatique GALEA pour suivre des séances de natation. L'occasion pour tous ces enfants de se familiariser avec les bases de la nage ou de consolider leurs acquis.



Le carnaval : Les enfants ont pu se rendre à l'école déguisés le 10 février et montrer leurs beaux costumes lors d'une petite balade dans les rues du village.



Projet marche : Le projet initié dans le cadre de l'éducation physique et sportive a pu une nouvelle fois se concrétiser. Les enfants de l'école se sont retrouvés le vendredi après-midi à partir du 9 juin et ont pu réaliser ces sorties dans et autour du village. Cette activité, est entre autres, l'occasion de consolider les règles de sécurité à appliquer lors des déplacements à pied et de favoriser le goût de l'effort auprès des élèves. Les parents et grands-parents, frères et sœurs étaient toujours les bienvenus pour accompagner les différents groupes et partager un moment agréable et sportif.



Visite du collège : Les élèves de CM2 ont eu la possibilité d'aller passer une journée au collège Sorbon dans le but de se familiariser avec les lieux, le fonctionnement et d'imaginer leur avenir en tant que collégiens. Une journée fortement appréciée par tous les élèves.

Jardin : L'aménagement de l'espace situé entre la cantine et le terrain multisport s'est poursuivi durant cette année. Les enfants des différentes classes ont pu participer à l'embellissement, la plantation et l'entretien de cet espace. Ce projet jardin a été possible grâce à l'investissement des élèves, des enseignantes, mais aussi des parents et grands-parents qui ont donné de leur temps ou divers plants de fleurs, matériels, ... Malheureusement, ces réalisations ont été saccagées au cours du mois de juin. Toutes les plantations ont été détruites et les jeux extérieurs cassés ou déplacés. Cet évènement a impacté la poursuite du projet ainsi que le moral des jardiniers en herbe même si la volonté des élèves et des enseignantes reste de poursuivre le projet initié.



Ferme pédagogique de Concevreux : Le 6 juin 2023, les classes de Petite, Moyenne, Grande Section et CP se sont rendues à la ferme pédagogique de Concevreux, dans l'Aisne. Une belle journée ensoleillée à la découverte des animaux de la ferme et d'un joli jardin composé de différentes plantes dans lequel les enfants ont pu se balader.



Château fort de Sedan : Les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont pu se rendre au Château fort de Sedan le 6 juillet 2023. Ils ont pu visiter le monument, mais aussi apprendre de quelle manière on vivait au Château. Les enfants ont même pu tester la guillotine... Heureusement, personne n'a perdu la tête !!!



La brocante : Dans le but du financement de la prochaine classe de neige, les élèves de Mme CAVALIER ont participé à la brocante qui a eu lieu le 2 juillet dans les rues de notre village. Une collecte de jouets avait été organisée auprès de tous les élèves de l'école et les enfants ont pu se relayer tout au long de la journée afin de se transformer en vendeurs.



Les Olympiades : Le dernier jour d'école est l'occasion de se retrouver pour une journée rythmée : elle a commencé par une marche dans et aux alentours de notre village, s'en est suivi un pique-nique en compagnie des parents, frères et sœurs et anciens élèves. L'après-midi s'est poursuivie autour de nombreux ateliers tenus par les élèves de CM alliant plusieurs disciplines : le sport, la culture, la précision, mais aussi du hasard.... Les équipes ont ainsi pu « s'affronter » et remporter des points. L'occasion de bien terminer l'année scolaire.



Fête de l'école : Le 1^{er} juillet, toute l'école s'est réunie autour d'un spectacle d'une grande qualité. Chaque classe a ainsi pu se mettre en scène en proposant aux familles de découvrir ses danses, ses chants et pièces de théâtre à la fois drôles et jolis, laissant apparaître l'investissement des enfants et des équipes. Leur travail a été récompensé par les ovations du public malgré la pluie qui s'était elle aussi invitée à la fête...



Spectacle de Noël : Comme chaque année, les parents et familles ont pu découvrir le spectacle de Noël des enfants à travers le chant, la danse et même le théâtre. L'occasion de célébrer ensemble les fêtes de fin d'année dans la joie et la bonne humeur, mais aussi de rencontrer le Père Noël qui nous a fait l'honneur de sa présence pour le bonheur des petits et des grands.



Projets futurs

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques en France à l'été 2024, l'école est appelée à travailler autour de ce thème pendant l'année scolaire.



L'argent récolté par la coopérative scolaire a permis, entre autres, de renouveler le stock de livres à destination des élèves tout en privilégiant le thème du sport.

Cette année, différents projets permettront aux élèves de réaliser des visites et de faire preuve de créativité.

Projet Abeilles (PS aux CP)

Les classes de PS/MS et GS/CP découvriront l'univers des abeilles et de l'apiculture et seront sensibilisées à la biodiversité en visitant un rucher pédagogique et en plantant des fleurs et plantes pollinisatrices.



Projet PAG

Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 vont participer à un dispositif d'éducation artistique et culturelle appelé PAG (Projet Artistique Globalisé). Les enfants iront visiter le Musée Guerre et Paix et accompagnés par une troupe de théâtre, La Question du Beurre, ils réaliseront des scénettes.



E3D

L'école aimerait être labellisée E3D (Etablissement en Démarche Globale de Développement Durable).



Il s'agit de conduire des projets à l'échelle de l'établissement tout entier : projets pédagogiques, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire (consommation d'eau et d'énergie, collecte des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

La démarche « E3D » conjugue non seulement l'éducation au développement durable, mais aussi l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique, etc.

Sécurité

Concernant la sécurité, les élèves de CM1 et CM2 auront l'intervention de la Gendarmerie de Rethel sur le thème de la cybersécurité et pourront continuer l'échange en fonction des questions posées. Les élèves de CE1/CE2 pourront passer leur permis piéton en début d'année 2024. Ce permis a pour but de former les élèves à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons.

Aménagement de la cour NEFLE : Notre Ecole Faisons La Ensemble



L'équipe enseignante continue un projet initié par l'ancien Directeur de réfection de la cour, sur plusieurs années.

Cela s'inscrit dans un projet NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble), financé par l'Etat. L'objectif étant de transformer l'école en école de la nature. Une première concertation est prévue en décembre pour monter le projet.

Spectacle Noel le 22 décembre 2023

En raison du plan Vigipirate, le spectacle est maintenu uniquement sur inscription et avec des conditions d'accès particulières.

Date des prochaines animations

- 13 février 2024 Carnaval
- 29 juin 2024 Kermesse
- 5 juillet 2024 Olympiades

Mot de la directrice

Je suis Sophie Brulé la nouvelle directrice de l'école de Novy-Chevrières. Après avoir passé dix ans dans le sud de la France, je suis revenue dans mon département d'origine. Je viens d'obtenir le poste de direction à titre définitif et je suis très contente d'être dans cette petite école de village. L'équipe pédagogique est soudée et pleine de projets et les parents d'élèves sont dynamiques et investis. Cela annonce de belles choses à venir.

Sophie BRULE



14, route de Charleville
08300 Novy-Chevrières

Ecole primaire publique de Novy-Chevrières

Directrice : Mme BRULE Sophie


Tel : 03.24.72.31.16

<https://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>

ce-0080498y@ac-reims.fr



Les délibérations du Conseil Municipal

	<u>Maire</u> : Yves BÉGUIN
	<u>1^{ère} Adjointe</u> : Sylvie LOZINGOT <i>délégué aux affaires scolaires, associatives et sociales</i>
	<u>2^{ème} Adjoint</u> : Régis LEPEUC'H <i>délégué aux petits travaux, au cadre de vie et auprès des employés communaux</i>
	<u>3^{ème} Adjoint</u> : Jérôme LEDOUBLE <i>délégué à l'état civil, à l'urbanisme et à l'administration générale</i>
	<u>4^{ème} Adjoint</u> : Bernard STÉVENIN <i>délégué aux grands travaux</i> Christine SIMON <i>déléguée aux finances de la commune</i> Jean-Pierre LAMBOT <i>délégué à la sécurité publique, correspondant incendie et secours</i>
	<u>Conseillers Municipaux</u> : Benoît DOMMELIER - Marine ENGLERT - Kévin LEPEUC'H - Michel LUDINART Noëlle MALVY - Patricia PARAPPEL - Frédéric PONCET - Odette VIOLET

Séance du 30 janvier 2023 :

- Le Conseil Municipal décide d'émettre, à l'unanimité, un avis favorable sur les dispositions du règlement et sur les orientations d'aménagement et de programmation du Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concernent directement.
- *L'article 109 de la loi des finances initiale pour 2022 a rendu obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou aux groupements de collectivités dont elles sont membres, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de ces communes, des compétences de ces EPCI et groupements. Ce reversement devait intervenir dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI ou du groupement concerné, prises avant le 31 décembre 2022, pour les exercices 2022 et 2023.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de ne pas reverser à la CCPR une part du produit de la taxe d'aménagement.

- À l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de renouveler le poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - contenu du poste : agent d'entretien (missions : tâches polyvalentes - entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux),
 - durée du contrat : 6 mois (du 03 février 2023 au 02 août 2023),
 - durée hebdomadaire de travail : 32/35^{ème},
 - rémunération : 1 562,81 euros.

- Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide de valider le nouveau devis de l'entreprise REGNIER de Château-Porcien, pour la réalisation des travaux d'assainissement dans la rue du Pont Taillard, pour un montant de 5 662.00 € HT soit **6 794.00 € TTC**.
- Monsieur le Maire présente le devis d'honoraires complémentaires de l'entreprise LYKKEN ARCHITECTURES de Reims dans le cadre de la reprise des études en rapport aux avis de l'Architecte des Bâtiments de France concernant le projet d'aménagement de la place du village.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le nouveau devis qui s'élève à **1 728,00 € TTC** (1 440,00 € HT).

- Madame Sylvie LOZINGOT présente les nouveaux règlements de location de la salle des fêtes « Pierre LEDOUBLE ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ces nouveaux règlements de location et de les mettre en application.

Séance du 27 mars 2023 :

- Après avoir pris connaissance des comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement le Moulin » 2022 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
 - o d'approuver les comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement Le Moulin » pour l'exercice 2022 ;
 - o de déclarer que les comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement Le Moulin » dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour le BUDGET COMMUNAL

- Vu le budget primitif communal de l'exercice 2022 approuvé le 13 avril 2022, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2022, Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LOZINGOT, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif communal de l'exercice 2022 suivant :

	RECETTES 2022	DÉPENSES 2022	RÉSULTAT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2022
FONCTIONNEMENT	427 966.77 €	370 940.24 €	57 026.53 €	397 813.67 €	82 635.90 €	372 204.30 €
INVESTISSEMENT	156 981.13 €	123 692.56 €	33 288.57 €	- 20 981.67 €	0.00 €	12 306.90 €
TOTAL	584 947.90 €	494 632.80 €	90 315.10 €	376 832.00 €	82 635.90 €	384 511.20 €

Pour le BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MOULIN »

- Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2022 approuvé le 13 avril 2022, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2022, Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LOZINGOT, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2022 suivant :

	RECETTES 2022	DÉPENSES 2022	RÉSULTAT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2022
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 649.20 €	0.00 €	71 649.20 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 911.15 €	0.00 €	7 911.15 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 560.35 €	0.00 €	79 560.35 €

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	33 288.57 €	57 026.53 €	90 315.10 €
Restes à réaliser (dépenses)	- 64 109.89 €	- €	- 64 109.89 €
Restes à réaliser (recettes)	300.00 €	- €	300.00 €
TRANSFERT de résultats par opération d'ordre non budgétaire	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	- 20 981.67 €	315 177.77 €	294 196.10 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 51 502.99 €	372 204.30 €	320 701.31 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	372 204.30 €
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	51 502.99 €
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	320 701.31 €

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	- €	- €	- €
Restes à réaliser (dépenses)	- €	- €	- €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	7 911.15 €	71 649.20 €	79 560.35 €
RÉSULTAT CUMULÉ	7 911.15 €	71 649.20 €	79 560.35 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 :

- | | |
|--|--------------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 71 649.20 € |
| ○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068) | 0 € |
| ○ Affectation complémentaire en réserve (cpté 1068) | 0 € |
| ○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) | 71 649.20 € |
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023, sans les augmenter, comme suit, à savoir :
- | | |
|--|----------------|
| ○ Taxe foncière sur les propriétés bâties | 37.11% |
| ○ Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 15,53 % |
| ○ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 9,24 % |
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2023 :
- | | |
|--|---------|
| ▪ CCAS | 5 100 € |
| ▪ Comité des Fêtes | 6 250 € |
| ▪ Association Les 100 Buts | 350 € |
| ▪ ADMR de Lucquy | 400 € |
| ▪ Lutte contre le Cancer | 250 € |
| ▪ VMEH (<i>visiteur médical en milieu hospitalier</i>) | 100 € |
| ▪ SSCN (<i>société sauvegarde chasse nature</i>) | 350 € |
| ▪ Donneurs de sang | 200 € |
| ▪ Jeunes sapeurs-pompiers de Rethel | 100 € |
| ▪ Assoc. Parents d'Élèves de Novy-Chevrières | 1 000 € |
| ▪ Association Le Précaré | 1 100 € |
| ▪ Association Novy Sport | 700 € |
| ▪ Association des Chevaux de trait Ardennais | 300 € |
| ▪ Association La Novy'thèque | 300 € |
| ▪ Le Souvenir Français | 100 € |
| ▪ Les Restos du cœur | 250 € |
| ▪ La Bande des P'tits Producteurs Locaux | 650 € |

À deux associations communales (Ass. des Parents d'Elèves de Novy-Chevrières et Ass. Novy Sport) : Aides exceptionnelles de 2 910 € chacune pour l'achat d'un gros container pour leur permettre de stocker tout leur matériel dedans.

Soit un total général de **23 320 €**.

- Le Maire présente le nouveau chiffrage des participations financières provisoires proposées par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux avec la fourniture et la pose de l'éclairage public rues de la Louvière et la 1ère tranche de la Grand Rue - programme 2023.

Désignation	Estimatif HT	MO/ETUDES/TVA	TOTAL
Dissimulation des réseaux électriques	38 642,34 €	7 728,47 €	46 370,81 €
Dissimulation des réseaux de communications électroniques	58 940,45 €	1 080,00 €	60 020,45 €
Eclairage public	16 760,55 €	8 191,57 € (TVA) + 2 047,89 € (MO)	27 000,01 €
TOTAL	114 343,34 €	19 047,93 €	133 391,27 €

À l'unanimité, l'Assemblée Municipale accepte de régler les participations financières provisoires présentées par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes (08) pour la dissimulation des réseaux rue de la Louvière et la 1ère tranche de la Grand Rue pour un montant total prévisionnel de **133 391,27 €**.

Cette dépense sera inscrite au compte 204 à compter de l'année 2023.

Séance du 13 avril 2023 :

Vote du BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

- Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2023 de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le présent budget primitif communal 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	789 995.00 €	0 €	789 995.00 €
TOTAL	789 995.00 €	789 995.00 €	789 995.00 €	789 995.00 €
INVESTISSEMENT	0 €	478.376.00 €	0 €	478.376.00 €
TOTAL	478 376.00 €	478 376.00 €	478 376.00 €	478 376.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 268 371.00 €	1 268 371.00 €	1 268 371.00 €	1 268 371.00 €

Vote du BUDGET annexe LOTISSEMENT « Le Moulin »

- Ayant entendu les propositions de budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le présent budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	71 600.00 €
TOTAL	0 €		71 600.00 €	
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	7 911.15 €
TOTAL	0 €		7 911.15 €	
TOTAL GÉNÉRAL	0 €		79 560.35 €	

- Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement – Le Moulin, d'un montant de 71 600 € HT sur le budget général de la commune à l'article 7551.

Séance du 29 juin 2023 :

- À l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de créer l'emploi non permanent d'agent des espaces verts sur le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C de 30/35^{ème} pour la période du 1 Juillet 2023 au 30 septembre 2023.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent communal contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

La durée de travail est fixée à 30 heures par semaine réparties de la façon suivante :

Lundi	8h à 11h45 et 13h15 à 17h00 (7h30)
Mardi	8h à 11h45 et 13h15 à 17h00 (7h30)
Mercredi	8h à 11h45 et 13h15 à 17h00 (7h30)
Jeudi	8h à 11h45 et 13h15 à 17h00 (7h30)

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
 - o sollicite Monsieur le Préfet de déclarer la commune sinistrée au titre des catastrophes naturelles pour mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols par arrêtés ministériels,
 - o des cas de désordres ayant été constatés par des propriétaires sur leur habitation, et signalés en Mairie, la Commune demande d'initier cette procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse, qui constitue, à l'égard des victimes de ces sinistres, la décision nécessaire et préalable à l'indemnisation par les sociétés d'assurances de leurs dommages aux biens,
 - o autorise Monsieur le Maire à déposer la demande communale auprès de Monsieur le Préfet.
- Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquiescer une balayeuse proposée par la société SL2E au prix de **11 812,22 € TTC**.

Il est ensuite décidé de passer une convention d'utilisation du matériel identique à la convention de déneigement avec Monsieur LUDINART Michel. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- Après avoir entendu les devis présentés concernant le remplacement des portes de la salle des fêtes « Pierre LEDOUBLE », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le devis du prestataire LAMORLETTE pour un montant de **15 335.76 € TTC**.
L'entreprise s'engage à remplacer le SAS d'entrée, la porte de secours et le volet de bar.
- Le Maire propose un devis aux membres du Conseil concernant l'achat d'une nouvelle tondeuse. Le devis présenté provient du prestataire ROCHA.
La vente de cet équipement est conclue pour un montant de **2 000 € TTC** avec une reprise d'ancien matériel à hauteur de 500 euros TTC.
Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.
- Le récapitulatif de le FDEA démontre que la pose des six horloges astronomiques sur l'éclairage public conclue à une participation financière provisoire de :
 - **1900.40 € TTC** pour la pose et les raccordements des équipements,
 - **237.55 € TTC** pour le génie Civil.
 Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité, après délibérations.

Séance du 21 août 2023 :

- Suite à la démission de la secrétaire de mairie, Nicole CAPITAIN, il convient de pourvoir à son remplacement. Après présentation par le Maire de la candidate retenue, du contrat de CDD de 3 mois à compter du 8 août 2023 pour le poste de secrétaire de mairie et après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal approuve.
- Le maire présente le projet éolien émanant de la société VSB sur le territoire de la commune de DOUX, projet dénommé « Les TIERCES » (société ayant déjà reçu un avis défavorable sur le projet similaire de COUCY).

La MRAe (Missions Régionales d'Autorité Environnementale) constate que le choix du site d'implantation du projet des Tierces est impactant sur la biodiversité et le paysage en raison de :

- sa proximité avec un couloir de migration principal pour les oiseaux ;
- une forte diversité faunistique aussi bien pour les oiseaux que pour les chauves-souris avec un enjeu qualifié de très fort vis-à-vis du Milan royal, du Busard Saint-Martin, voire également de la Cigogne noire,
- un effet d'entonnoir avec les parcs existants ou en projet qui concentrerait les oiseaux vers les éoliennes du projet,
- la rupture d'échelle provoquée par l'association de la hauteur des éoliennes avec la proximité de certains villages ; (530m des premières habitations),
- la Co visibilité entre les éoliennes du projet et des monuments historiques (Abbatiale Saint Pierre de NOVY CHEVRIERES entre autres),
- l'impact paysager du projet des Tierces est sous-évalué pour les communes et édifices et que les diagrammes de saturation visuelle ne font pas apparaître les angles de respiration et les angles occupés par les éoliennes dans un rayon de 5 km et de 10 km..

Considérant que les observations émises lors du projet de COUCY n'ont pas été prises en compte dans ce nouveau projet et considérant qu'aucune mesure de protection vis-à-vis des observations citées ci-dessus n'est prise en compte dans le projet, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet présenté à la majorité.

Séance du 5 octobre 2023 :

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer l'emploi non permanent d'agent des espaces verts sur le grade d'adjoint 1er classe, relevant de la catégorie hiérarchique C de 30/35ème pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 juin 2024 pour un accroissement temporaire d'activité. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

La durée de travail est fixée de la façon suivante :

- o Octobre à Mars, 28 heures par semaine :

Lundi	8h à 11h45 et 13h15 à 16h (7h00)
Mardi	8h à 11h45 et 13h15 à 16h (7h00)
Mercredi	8h à 11h45 et 13h15 à 16h (7h00)
Jeudi	8h à 11h45 et 13h15 à 16h (7h00)
- o Avril à Juin, 34 heures par semaine :

Lundi	8h à 11h45 et 13h15 à 17h30 (8h30)
Mardi	8h à 11h45 et 13h15 à 17h30 (8h30)
Mercredi	8h à 11h45 et 13h15 à 17h30 (8h30)
Jeudi	8h à 11h45 et 13h15 à 17h30 (8h30)

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Le Conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de solliciter la FDEA pour la réalisation d'une étude en vue de nouveaux travaux d'enfouissements des réseaux. Les travaux seront entrepris après validation de l'étude préalablement menée. Le coût de cette étude est d'environ 8 000 €.

Le versement d'une subvention pour cet examen, à hauteur de 40 % du montant total, est conclu dans notre accord avec la FDEA. Il restera donc environ 3 200 € à charge de la commune.

Séance du 30 octobre 2023 :

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non-permanent d'Adjoint(e) administratif(ive) principal(e) de 1ère classe, relevant de la catégorie hiérarchique C de 25/35ème pour une période de 9 mois et que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

La durée de travail est fixée à 25 heures par semaine avec les horaires similaires au contrat précédent :

Lundi	9H à 12H et 13H30 à 17H30 (7H)
Mardi	13H à 18H (5H)
Jeudi	9H à 12H et 13H30 à 17h30 (7H)
Vendredi	13H30 à 19h30 (6H30)

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Le Maire présente le projet éolien de la société SARL LES VENTS DU VALLAGE sur le territoire de la commune de GIVRY, projet dénommé « LES VENTS DU VALLAGE ».
 - o Après avoir pris connaissance des divers documents de l'étude de projet et principalement l'avis de la MRAe ;
 - o considérant que les observations émises lors du projet de Coucy n'ont pas été prises en compte dans ce nouveau projet ;
 - o considérant qu'aucune mesure de protection vis-à-vis des observations émises n'est prise en compte dans le projet ;

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet présenté.

- L'architecte sélectionné pour mener à bien les travaux de la place du village explique que le projet est soumis à des décisions imposées par l'Architecte des Bâtiments de France. Ces décisions entraînent un surcoût pour l'ensemble du projet. La société LYKKEN propose une remise de 5% sur les surcoûts applicables. En effet, initialement estimé à 285 000 €, l'application des décisions précédemment évoquées entraînent un surcoût de 151 620,95 € sur l'ensemble du projet avec remise appliquée par l'Architecte.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève donc actuellement à 436 620,95 €.

Le marché public est estimé à 43 763,97 € contre un montant initial de 28 025,72 €.

L'augmentation du coût des travaux est donc de 15 738,25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'adoption de ces changements.

- À l'unanimité, l'Assemblée Municipale autorise le Maire à lancer la procédure de MAPA (Marché A Procédure Adaptée) pour l'aménagement de la place pour un montant fixé entre **40 000 € HT** et **53 820 € HT**.
- À l'unanimité, le Conseil valide l'achat d'un ordinateur portable qui permettra au 3^{ème} adjoint de prendre en charge la mise à jour complète du cimetière via le logiciel GESIME.

Séance du 20 décembre 2023 :

- Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise FRÉCHIN, pour le remplacement des deux portes arrières de l'école, pour un montant de **14 984 € HT**. Cet achat sera inscrit au Budget 2024, permettant une installation de l'équipement estimée aux vacances de Pâques.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise Geoffroy pour terminer la réfection du mur du cimetière pour un montant de **13 834,80 €**. Une aide d'un maximum de 50% pouvant être accordée aux collectivités ayant l'intention d'accomplir des travaux de rénovation des façades et toitures sur le domaine public de la commune, les membres du Conseil décide d'en faire la demande auprès du Conseil Régional.
- La rue de TIVOLI fait partie de la commune de NOVY-CHEVRIÈRES mais n'est pas un patrimoine propre à la collectivité. Le propriétaire souhaite nous céder sa rue pour un euro symbolique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité ce transfert.

- *En application de l'article L.123-4 du code de l'Action et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut ainsi être dissous par délibération du Conseil Municipal dans toutes les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2023,
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune,
- d'en informer les membres de CCAS.

Tarifs de location pour l'année 2024

Salle Pierre LEDOUBLE

- contribuables de Novy-Chevrières 145 €
- non contribuables de Novy-Chevrières 220 €
- réunions et colloques 95 €
- vins d'honneur 45 €
- mise à disposition suite à un décès :
 - pour les habitants de Novy-Chevrières gratuit
 - pour les personnes de l'extérieur 45 €
- le couvert 0,62 €
- le percolateur 5,00 €



Location d'une table et deux bancs 5 €

Tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2024

Pour le cimetière de Novy-Chevrières

- une concession cinquantenaire 70 €

Pour le columbarium de Novy-Chevrières

- des concessions pour les cases et cavurnes
 - cases (de trois urnes maximum)
 - concession trentenaire 900 €
 - concession cinquantenaire 1 200 €
 - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
 - concession trentenaire 1 200 €
 - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 40 €



L'histoire d'une PLACE !!

Le 29 juin 1990, la Commune prescrit le Plan d'Occupation des Sols, qui fut approuvé le 8 juillet 1997, pour planifier l'évolution du territoire de la collectivité.

Celui-ci fut transformé en Plan Local d'Urbanisme modifié et approuvé le 13 février 2012. A l'intérieur de ce document de planification urbaine, le Conseil Municipal a placé trois zones en emplacements réservés :

1. l'extension du cimetière, acquisition faite et travaux réalisés en 2016,
2. l'acquisition de la parcelle contigüe à la salle Pierre Ledouble pour un futur agrandissement de cette salle, acquisition faite en 2022,
3. l'acquisition de l'ex ferme Chéru en 2017 pour aménagement d'une place publique. Il reste à acquérir la parcelle AC 4 supportant le hangar, permettant ainsi de libérer un cône de vue remarquable sur l'Abbatiale.



Les emplacements réservés (ER)

L'emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par un plan local d'urbanisme (PLU) en vue d'une affectation prédéterminée.

En quelques phrases :

Les emplacements réservés (ER) constituent des servitudes destinées à réserver du foncier en vue de la réalisation :

- *de voies et ouvrages publics ;*
- *d'installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;*
- *d'espaces verts à créer ou à modifier ou d'espaces nécessaires aux continuités écologiques ;*

En attendant la réalisation du projet, l'instauration d'un emplacement réservé limite la constructibilité du terrain qui ne peut plus recevoir de travaux non conformes au projet justifiant la servitude.

En 2019, le Conseil Municipal décide de faire démonter par l'entreprise FERRARI, les bâtiments contenant de l'amiante et menaçant ruine.

En 2020, la Commune lance une étude de faisabilité avec le bureau d'étude APROBAT pour analyser le potentiel des bâtiments de l'espace résiduel pour être en conformité avec le motif de l'emplacement réservé n°3.

Demande : expertiser les bâtiments pour connaître et chiffrer leur potentiel pour transformer en maison des associations et chiffrer l'aménagement d'une place publique.

La réhabilitation de ces bâtiments n'a pas été retenue car son montant s'élevait à plus de 720 000 € et l'aménagement de la place est estimé à 400 000 €.

Suite au rapport de l'étude, il a donc été décidé de démolir cette habitation déclarée insalubre et comportant de nombreux désordres structurels (fissures importantes dans les murs porteurs, déformation de plancher, désassemblage de la charpente).

En 2021, de nouveau l'entreprise FERRARI a été sollicitée pour démonter cette habitation comportant aussi de l'amiante.

En Novembre 2021, le Conseil Municipal choisi le cabinet d'architecture LYKKEN dont le gérant G. CORPELET réside à Bourgogne (51) pour la réalisation de l'opération, avec comme programme et contraintes :

- la conception d'une place et d'un espace public,
- la prévision d'un parking cinq places PMR et quinze places courantes,
- maximiser les zones espaces verts et infiltrantes,
- la création d'une aire de jeux pour les enfants,
- rencontre avec les ABF (Architectes des Bâtiments de France) pour valider le projet avant une demande de financement public,
- les places PMR devront servir à la salle Pierre Ledouble,
- l'éclairage urbain devra être de modèle similaire à celui des rues adjacentes (critères FDEA à respecter),
- l'intégration du container derrière l'érable,
- l'étagement du site en plateformes afin de récupérer les dénivelés,
- l'installation d'une borne Forain pour la fête locale et les animations diverses,
- l'installation éventuelle de bornes de recharge électrique.



Cette mission complète de maîtrise d'œuvre confiée à l'architecte s'organisera comme suit avec validation du Conseil Municipal à chaque phase :

1. ESQ (esquisse)/APS (avant-projet sommaire)
2. APD (avant-projet détaillé) /DPT (déclaration préalable de travaux) obtenue fin 2022
3. PRO (projet et estimation définitive) /DCE (Dossier de consultation des entreprises)

En 2022 et 2023, il y a eu en parallèle cinq rencontres avec le service départemental d'architecture pour intégrer le projet avec les abords de l'Abbatiale.

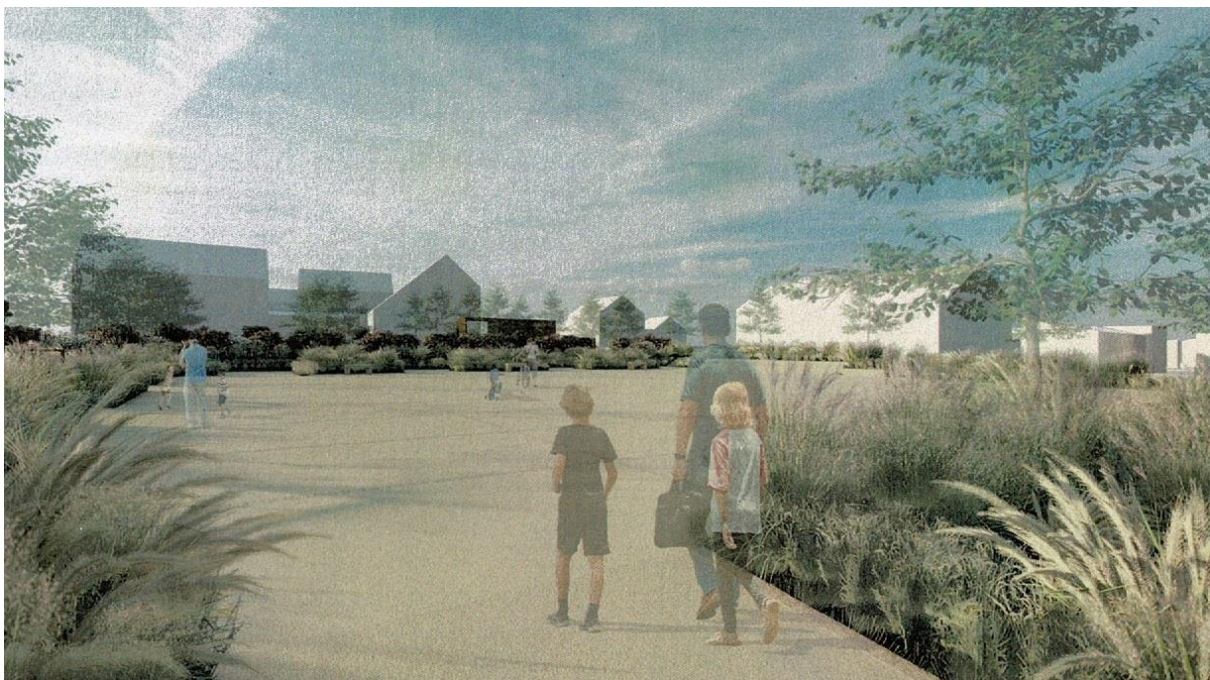
Début 2003, des demandes de subvention ont été faites auprès de l'Etat DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) et de la Région Grand Est au titre du Soutien au cadre de vie et services de proximité et réaménagement centres ruraux.

Nous avons obtenu sur 400 000 € HT de projet :

- Septembre 2023 : 20% de DETR
- Novembre 2023 : 25% de la Région
- En cours, Subvention de l'agence de l'Eau Seine Normandie : 10 % au titre des systèmes de filtration des eaux
- Participation de la FDEA sur l'éclairage public de la future place : environ 10 %.



Pour 2024, le premier trimestre sera consacré à la consultation des entreprises en trois lots (VRD, Espaces Verts et Eclairage public) pour un début des travaux au mois de juin pour une durée de six mois.



Notre village au temps des moutons !



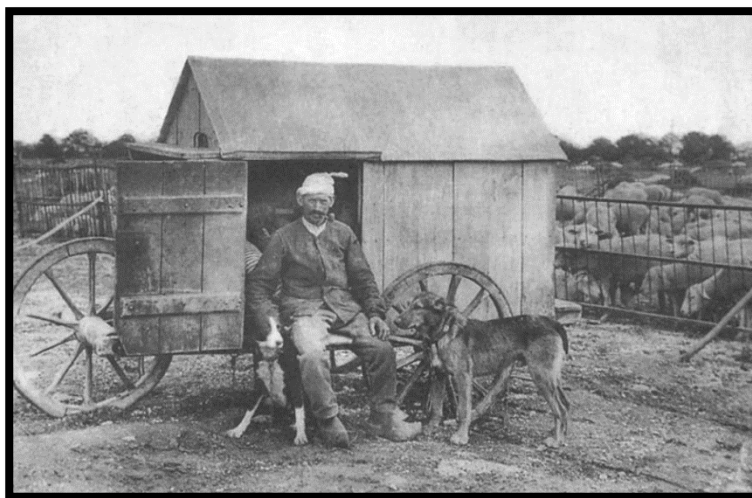
Béééh...Béééh !

Les moutons sont devenus rares dans le village. La faute au remembrement qui a privilégié les cultures, à la maladie de la langue bleue, à la concurrence australienne ou néo-zélandaise, à la mode végan qui prétend nous gaver de tofu élaboré à partir de soja... OGM... brésilien !

Pourtant, l'élevage ovin a longtemps constitué un secteur considérable de l'économie du village avec, en corollaire, une activité de textile à domicile qui fut très importante dans Novy-Chevrières, au point qu'il y a deux siècles, le cliquetis des métiers à tisser ou des cardeuses se joignait aux bêlements des moutons pour concurrencer le bruit des sabots de cheval rythmés par les « Hue » et « Dia » des charretiers ! La laine fut longtemps d'un bon rapport et cela dura jusqu'à ce que la concurrence lointaine finisse par prendre le dessus.

Moutons et Bergers

Roberte, notre doyenne m'a laissé une description savoureuse du dernier berger qu'elle a connu dans son enfance et qui était employé dans leur ferme. Le « **père Houpillard** » qui habitait dans le haut du village était un grand bonhomme vêtu d'une immense cape, ne lâchant jamais son long bâton de berger à crochet et faisant un peu peur aux enfants d'autant que ses chiens n'étaient pas commodes ! Accompagné de son bruyant troupeau comme d'un cortège d'odeurs... et de mouches, son passage dans le village avec une bonne centaine de bêtes, voire davantage, ne passait jamais inaperçu ! Le métier n'était pas facile, il ne fallait pas craindre les frimas, surveiller les moutons, les soigner, les tondre, s'occuper des agnelages et les protéger des voleurs ou des attaques de bêtes sauvages, ce qui l'obligeait à vivre hors de chez lui pendant les beaux jours. Pour l'aider, il pouvait compter sur l'aide de ses chiens, en général de puissants « bas rouges » (*des bergers beaucerons dont les mâles peuvent peser jusqu'à une cinquantaine de Kg !*), capables de faire reculer un loup ou de mettre en déroute des charpardeurs mal intentionnés ! Tout berger se devait aussi d'avoir sur lui un solide couteau, bien aiguisé, qui lui servait tant à tailler des baguettes que les « cadots » mal poussés qui faisaient boiter les bêtes mais il avait aussi un autre usage : tailler fort habilement le bois pour en faire divers objets comme un bâton, une canne ou un flutiau dont certains jouaient avec beaucoup d'habileté. Son domicile d'été était une petite carriole qu'on amenait au pré avec un cheval et où il avait de quoi faire sa popote, son épouse ou ses enfants lui apportant du ravitaillement. Le village en compta une dizaine jusque dans les années 1900, souvent eux-mêmes fils de bergers et il est probable que certains d'entre eux conduisaient aussi leurs bêtes sur la steppe champenoise, par-delà la Hussette.



NB : Cette photo ancienne montre un berger avec sa roulotte et ses chiens dans le centre de la France mais il y en avait encore une, à peu près identique, dans la ferme Lillette jusque dans les années 80 !

Comme le « *valet de charrue* » que l'on appelait aussi « *premier valet* » dans les grandes fermes picardes, responsable des labours et des chevaux, il avait une place privilégiée dans la ferme et touchait une meilleure rémunération que les autres domestiques et à fortiori, les journaliers, payés à la tâche !

Combien y avait-il de moutons dans la commune ? Un recensement, contemporain du prieuré, en 1773, nous donnait 300 à Novy, 100 à la Saint-Martin et 200 à Chevrières mais sans les agneaux et avec des données visiblement minimisées ! (*par crainte de retombées fiscales ?*)

Pour le XIXe siècle, nous ne disposons d'aucune autre donnée mais si l'on prend comme base minimale, une centaine de moutons adultes par berger, cela nous donne un cheptel ovin d'au moins 1000 têtes, peut-être même 1500, ce qui est considérable avec notamment un gros troupeau à Corny la Cour mais il y en avait d'autres. L'utilisation généralisée de la race « Mérimos », favorisée par Napoléon Ier, permettait ainsi de mettre sur le marché de grosses quantités de laine (plusieurs tonnes) !

Notes : 1 Il existe un célèbre proverbe aujourd'hui désuet « *99 moutons et un champenois, ça fait 100 bêtes !* » qui avait aussi ses déclinaisons beauveronnaises et berrichonnes. 2 Nb : Un Toscanne était berger à Novy vers le milieu du XIXe siècle. C'était probablement le grand-père de « l'apache » à l'origine de la mort tragique du père Fay dont parlait l'Inattendu de 2023.

Un village pauvre et industriel !

La laine, une fois récoltée nécessitait de nombreux traitements : lavage, peignage, cardage, filage, tissage que l'on pratiquait avec beaucoup de main d'œuvre, jusque vers 1850, à la fois à la ville et à la campagne avant d'être livrée à un fabricant.

Les emplois dans le textile vers 1850

	Hommes		Femmes
Peigneurs	51	Peigneuses	37
Tisseurs-fileurs	37	Tisseuses	1
Fabricants	15	Fabricantes	1
Lainiers	4	Lainières	6
Marchands de draps	2	Marchandes ? (1 en draps)	3
Tailleurs	3		
Total	112		48



Les recensements de population ayant disparu, nous avons procédé par sondage à partir des registres d'état-civil ce qui est évidemment moins précis mais néanmoins assez fidèle. **160 emplois au total** dont 1/3 d'emplois féminin. C'est à peu près autant que l'agriculture qui n'en compte qu'une centaine mais ce chiffre ne tient compte, ni des épouses d'agriculteurs ni des « propriétaires » qui, pour beaucoup, sont des agriculteurs semi-retraités ayant confié leur ferme à la nouvelle génération tout en continuant de s'impliquer. Les deux documents montrent une



machine à carder (*coll J Clerc*) et l'ambiance d'un atelier de tissage (*gravure britannique*). Nous ne disposons pas de renseignements sur la production, hiérarchisée et soumise à des donneurs d'ordre qui fournissaient la matière première et reprenaient la marchandise finie.

Seuls quelques « fabricants » avaient intégré les divers stades de production, probablement en famille et un vieil habitant de Novy (M. Fouquet) affirmait qu'il y avait eu jadis, près de chez lui, une fabrique. Nous n'avons pas non plus de renseignement sur le rôle que pouvait jouer **Fournival**, le puissant industriel de Rethel qui employait 120 personnes dans son usine et 500 à la campagne en 1830 et qui était le plus gros contribuable de Novy (*Il avait racheté des biens du prieuré*) bien qu'il habitât Rethel.

Les salaires étaient très faibles (*1,25F pour un peigneur, un peu plus pour un tisseur*) ce qui est à peu près équivalent à ce que gagnait un journalier agricole (*1,25F pour un homme et 0,9F pour une femme*). C'est moins qu'en usine (*2 à 2,5F*) et soumis aux fluctuations de l'offre et de la demande mais, à la campagne, il n'était pas rare que l'on disposât d'une ou deux parcelles, d'un cochon et d'un verger-jardin. On constate d'ailleurs une certaine osmose avec le monde agricole, au moins avec les plus petits exploitants, le fils d'un cultivateur pouvant passer d'une activité à l'autre voire pratiquer les deux.

Une grande pauvreté régnait ! En 1833 et 1847, seuls huit contribuables disposaient du droit de vote : gros agriculteurs, fabricants, négociants en laine et même si un certain nombre d'artisans ou de professions libérales comme le géomètre Boudaille qui dessina le cadastre de 1828 faisaient aussi figure de gens aisés, une énorme partie de la population vivait dans la pauvreté. La mortalité infantile était effroyable : un enfant sur quatre mourait avant dix ans, la médecine, bien trop chère pour la plupart des ruraux ne connaissait guère de remèdes efficaces, l'eau des puits, sans doute très polluée par les lavages, les débris de laine ou les déjections devait être plus toxique que potable. Dans de nombreuses familles de peigneurs ou de journaliers-manouvriers où l'écuelle ne devait pas être pleine tous les soirs, les mères, obligées de travailler jusqu'au dernier moment de leur grossesse n'étaient pas dans les meilleures conditions pour s'occuper de leur progéniture.

Les sources : JP Marby *Le textile rethélois de la fin du 18^{ème} à 1850*. RHA 30 1995, cahiers de F. Chanonier. Jusqu'en 1848, le droit de vote était proportionné à l'impôt (suffrage censitaire). Voir aussi le site de l'Apic : <https://patrimoineindustriel-apic.org/>

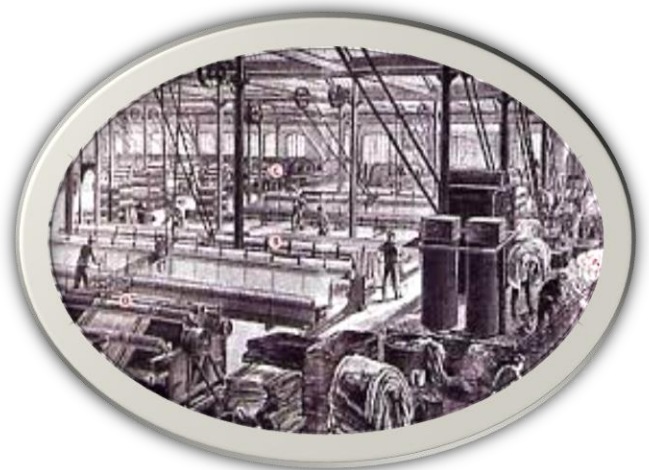
1850 : Le textile à domicile meurt, les moutons survivent !



Sous le second empire de Napoléon III, la France connût une croissance phénoménale qui bouleversa le pays, réveillant les campagnes comme les villes au gré du chemin de fer et de l'industrie. Les agriculteurs profitèrent d'un marché dynamique et d'une forte hausse de la production mais pour les petites mains du textile, ce fut la Bérézina. Ainsi, à Rethel, dans l'usine « Cayenne » (*photo de gauche*) l'utilisation de puissantes machines à vapeur par les frères Maquet permit de mécaniser le travail en quelques années, les autres industriels en faisant de même. Hormis pour ceux qui avaient des biens familiaux et purent se reconvertir dans une agriculture modernisée et plus productive, il n'avait

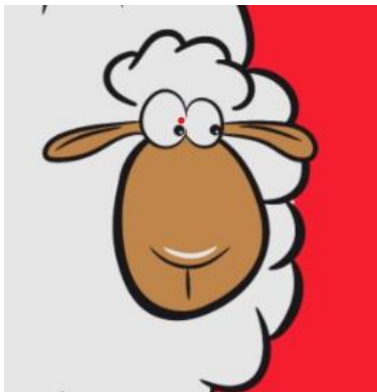
plus d'autre solution que de partir vers la ville où l'industrie embauchait. Mais où ? Pas à Rethel où les industriels avaient déjà leurs ouvriers, un peu vers le Nord ou la vallée mosane mais surtout vers Reims, alors en pleine croissance. Quelques grosses fratries, fortement impliquées dans le travail de la laine, disparurent entièrement, d'autres aux trois quarts, faisant perdre 150 habitants au village en 20 ans.

Les ouvriers de la laine n'étaient plus là mais les moutons restèrent. Avec la Révolution industrielle, la demande en laine locale était encore forte. Rethel, la vallée de la Suippe et plus encore la cité des sacres, possédaient de nombreuses usines textiles qui tournaient à plein régime, à proximité des espaces crayeux de Champagne où l'on ne pouvait pas faire grand-chose d'autre que de l'élevage ovin ou des plantations de pins noirs pour fournir les mines.



A la Belle-Epoque, la concurrence s'exacerba avec de plus en plus d'importations de laines et l'émergence de nouveaux pays travaillant la laine mais les trois grosses usines rethéloises Fournival-Lacaille (Berquet), Cayenne et Noiret occupaient encore 1000 ouvriers vers 1900. *(Seule subsiste la dernière, reconvertie en cartonnerie par les frères Guillemin, désormais propriété du puissant groupe irlandais Smurfit-Kappa)*. Déjà mal en point après l'occupation de 14-18, elles disparurent peu après la Libération alors que s'amorçait la grande révolution agricole champenoise liée aux défrichements, à la mécanisation et à l'usage massif des engrais. Betteraves et céréales étaient devenues beaucoup plus rentables que les moutons qui se raréfièrent !

Raymond STEVENIN



Béééééh !

Madame Marcelle DICTUS

Décédée à l'âge de 103 ans

Notre maîtresse nous a quittés, il y a trois ans ! Elle était arrivée avec son mari dans le milieu des années 50 pour remplacer Madame Lahalle et son époux, appelé à prendre la direction de la plus grosse école carolomacérienne. Elle resta dans notre village jusque sa retraite, au début des années 70 puis, devenue veuve, s'installa à Charleville.

Madame Dictus n'était pas une maîtresse « facile », du genre à se laisser mener par le bout du nez par des galapiats ! Plus d'un « mauvais sujet » doit se rappeler d'avoir été reconduit à sa place par un tirage d'oreille ou une douloureuse pincette à la joue, voire d'avoir reçu une baffe ou un coup de règle sur les doigts. Mais cette sévérité, qui horrifierait nombre de pédagogues actuels, plus habitués au confort de leur chaire universitaire qu'aux réalités du terrain, n'était nullement synonyme de méthodes rétrogrades ! Au contraire, son enseignement était résolument moderne et donnait d'excellents résultats. Elle était appréciée par beaucoup de parents et d'anciens élèves et je me souviens que, devenus adultes, nous avons été quelques-uns à lui rendre visite avec quelques fleurs alors qu'elle avait été hospitalisée.

Le hasard avait voulu qu'elle s'installe à 200m de mon domicile carolomacérien et nous nous rencontrions de temps à autre chez le boulanger. C'était toujours l'occasion de parler de l'actualité municipale carolomacérienne ou de ses anciens élèves du village mais, depuis une vingtaine d'années, je n'avais plus de nouvelles d'elle.

Elle nous a quittés, à l'âge de 103 ans, devenant ainsi la seconde centenaire ayant vécu à Novy après Monsieur Drouet décédé, il y a une quarantaine d'années mais tous ses anciens élèves du CP-CE1-CE2 se rappelleront d'elle encore longtemps.



Raymond Stévenin

Association Foncière

Le membre de Droit :

- le Maire de la commune

Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMU, Pierre COSPIN, Benoît DOMMELIER, Joël GESSON, Xavier GILLET, James VADEZ

Les propriétaires désignés par la Direction Départementale des Territoires :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINART, Gérard PUJO, Éric RÉMOND, Hervé ROUGET, Bernard STÉVENIN

Le bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Éric RÉMOND

Comme chaque année, des petits travaux d'entretien, rebouchage de nids de poule, fauchage de bordures, ont été réalisés par des agriculteurs.

Suite à la démission en août de la secrétaire de l'Association Foncière, que je tiens à remercier pour le travail accompli durant toutes ses années, le bureau a décidé de confier le secrétariat de l'AF à l'UDASA (Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées) de Charleville et de garder le siège social à la mairie de Novy-Chevrières.

L'Association Foncière de Novy-Chevrières vous adresse ses vœux pour 2024.



Le Président

James VADEZ

Le C.C.A.S

La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BEGUIN
- Membres du conseil municipal : Odette VIOLET, Sylvie LOZINGOT, Régis LEPEUC'H, Patricia PARAPEL et Kévin LEPEUC'H
- Membres non élus : Emilie POTET, Christophe FONTAINE, Hervé ROGISSART, Philippe COLLET, Cloé PROMPT

Comme les années précédentes, le CCAS distribue des colis de Noël (sous forme de carte cadeau) aux personnes de plus de 68 ans résidant à Novy-Chevrières au moment de la distribution.

Pour cette année 2023, 68 colis ont été distribués. Nous comptons à Novy-Chevrières 121 personnes de plus de 68 ans.



A partir de 2024, le CCAS change de nom et de statuts. Jusqu'alors géré par la Commune, il sera désormais sous les statuts d'une association de loi de 1901.

Cette nouvelle association, qui sera nommée « **Le Comité des aînés de Novy Chevrières** » aura pour composition :

- Président : Régis LEPEUC'H
- Trésorière : Sylvie LOZINGOT
- Secrétaire : Hervé ROGISSART

Les membres actifs seront : Odette VIOLET, Patricia PARAPEL, Cloé PROMPT, Régine LEPEUC'H, Kévin LEPEUC'H, Christophe FONTAINE et Philippe COLLET.

Le fonctionnement restera inchangé, seul le nom sera modifié.

Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières

Le bureau :

Président : Bruno Lefèvre
Vice-Président : Régis LePeuc'h
Secrétaire : Vivien LePeuc'h
Trésorier : Joël Gesson
Membres du bureau : James Vadez, Gérard Pujon, Bernard Stévenin, Charles Rousseau.



Les chasseurs de Novy-Chevrières au service de la nature

Envisageons une France sans chasseurs.

Des sangliers envahissent les centres villes et les campagnes et retournent toutes les parcelles de maïs, de blé et les jardins ensemencés. Les renards se lancent dans des festins de chats et mettent en péril des centaines d'espèces.

Imaginons un monde où les animaux ne sont plus régulés, où le béton remplace les forêts et où les super prédateurs, libérés de toutes contraintes, se mêlent à nos villes et villages.

Sommes-nous réellement prêts à cohabiter avec des loups et des ours ?

La chasse, pratiquée de manière responsable, émerge comme un rempart indispensable contre le chaos écologique.

Être chasseur n'est pas simplement brandir un fusil au gré des envies : c'est le fruit d'un examen rigoureux où l'on apprend non seulement les règles de sécurité mais aussi le cycle des animaux, les espèces protégées, etc...

C'est un engagement sérieux avec la nature.

Les critiques anti chasse, souvent guidées par des incidents isolés, semblent négliger la réalité complexe du rôle des chasseurs.

A Novy-Chevrières, afin de réguler au mieux toutes les espèces chassables, nous participons activement à leur pérennité.

Nous avons un regard permanent sur tout ce qui se passe sur le territoire et nous veillons aux incivilités.

Restons maître de notre territoire et respectons au mieux la nature.

Bonne année à tous !

Bruno Lefèvre



N.B : Samedi 16 Mars, ramassage des immondices sur tout le territoire de la commune de Novy-Chevrières (chemins et bordures de routes).

Tous les habitants sont invités à y participer.

Les Associations type loi 1901

Association de loisirs de Novy « Les 100 buts »

La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées. Recentrée sur des activités et manifestations essentiellement créatives, 2023 fut une belle année créative et solidaire !

Activités de l'année 2023 : atelier scrapbooking et carterie tous les 15 jours hors vacances scolaires

Une quinzaine de projets ont été proposés durant cette année autour de la carterie, du scrapbooking et du mixed média.

Les ateliers se déroulent les semaines paires,

1. à Chevrières mardi de 14h00 à 16h00 et jeudi de 20h00 à 22h00.
2. à la maison Badass, lieu de Co-working, au 12 rue tiers à Rethel le Vendredi de 14h00 à 16h00

Si cette activité vous intéresse contactez-nous atelierscrapetcie@orange.fr

L'association a participé à **Octobre Rose, le week end du 7 et 8 octobre** en partenariat avec l'association **Rethel rose**, au gymnase Mermoz de Rethel.



Les ventes de créations, offertes par les adhérentes, ont permis de reverser **300 euros à la ligue 08 contre le cancer.**

La boutique "les ateliers du père Noël" n'a pas pu se tenir cette année en raison de l'absence de locaux disponibles et appropriés pour l'organisation de ce rendez-vous !

Néanmoins nous avons participé au marché de Noël organisé par l'association de parents d'élèves de l'école de Novy Chevrières **les 2 et 3 décembre 2023.**



Comme en 2022, le montant des ventes réalisées lors de nos expositions sera reversé à l'association Handimédia afin d'aider Didier, compagnon de l'une de nos adhérentes, à financer l'achat d'une 5eme roue électrique adaptable sur son fauteuil roulant.

A noter les premières dates de 2024 :

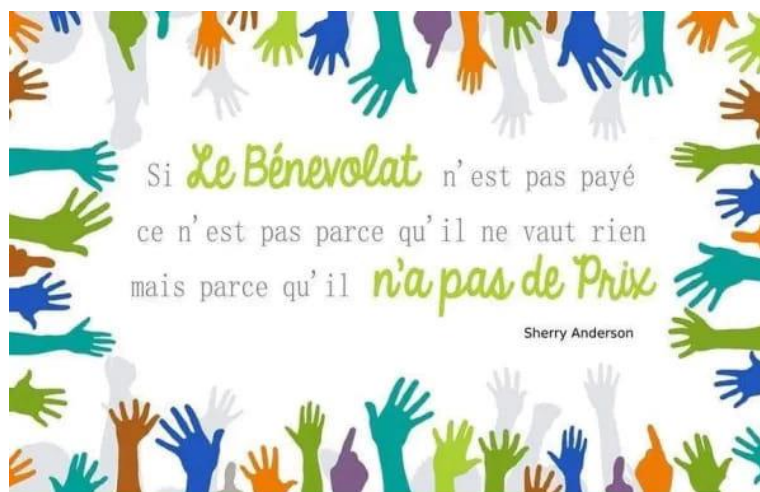
Vendredi 5 janvier : Assemblée générale avec remise de chèque à l'association Handimédia- Galette des rois

Ateliers semaines du 23 janvier, du 6 février, du 20 février etc

Sortie au salon créatif de Reims week end 25 au 28 janvier 2024

Pour tous renseignements, contactez Patricia Harnaud au 06-71-30-29-89 ou atelierscrapetcie@orange.fr

Les adhérentes et les membres du bureau
se joignent à moi pour vous
souhaiter une belle et douce année 2024
Bonheur, santé et créations !!!!
Prenez soin de vous et de vos proches



La présidente

L'association a pour objectif de collecter des fonds par le biais de l'organisation d'événements scolaires et extrascolaires.

Les bénéfices récoltés sont ensuite utilisés pour l'achat de matériel, le financement de l'arbre de Noël, l'organisation de sorties et la participation budgétaire au voyage de la prochaine Classe de Neige.



Le bureau de l'APE :

- Présidente : Angéline FAUCHART
- Vice-Présidente : Julie MICHELS
- Trésorier : Fernando TEIXEIRA
- Vice-Trésorier : Kévin LE PEUC'H
- Secrétaire : Cloé PROMPT

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles et une très belle année scolaire empreinte de réussite et d'épanouissement pour tous nos enfants.

Appel à candidature :

Certains membres actuels partiront dès la rentrée prochaine, ouvrant ainsi des opportunités pour ceux qui souhaitent s'impliquer – 2 places seront disponibles au bureau pour l'année 2024-2025. Si vous partagez notre engagement et souhaitez contribuer à la vie de l'école, nous vous invitons chaleureusement à rejoindre notre équipe. Votre participation enrichira notre communauté. Exprimez votre intérêt en nous rejoignant lors de notre prochaine réunion. Ensemble, créons des moments mémorables pour nos enfants.

Dans cet article, nous vous invitons à revivre avec nous les moments forts qui ont marqué l'année 2023. Grâce à votre soutien continu, nous façonnons l'avenir de nos enfants et renforçons les liens qui font de notre village un lieu exceptionnel. N'oubliez pas que nous avons besoin de parents bénévoles toute l'année.

- **JANVIER** : Épiphanie - Comme chaque année nous avons offert à chacune des classes une brioche des rois et des boissons.



- **FÉVRIER** : Carnaval - Un défilé dans les rues du village, encadré par les enseignants, et un goûter est offert aux élèves dans la salle des fêtes.



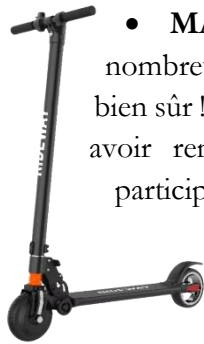
- **MARS** : Tournoi de Belote - 60 joueurs ont participé au tournoi. Encore et toujours un grand merci à Denis POTET pour son aide à l'organisation de cette journée. Ce tournoi a toujours été un réel succès avec ses habitués. Des lots de cochons sont toujours à gagner pour tous les participants. Une petite tombola est également mise en place avec des bouteilles de champagne à gagner.



- **AVRIL** : Chasse aux œufs : Tous les enfants se rejoignent autour de l'église afin de trouver les œufs cachés et avoir une surprise en chocolat de 10h à 12h. Une belle participation avec une cinquantaine de chocolats distribués.



Au mois d'Avril, il y a traditionnellement la Vente de Chocolats de Pâques - Partenariat avec Jeff de Bruges. L'occasion pour préparer l'arrivée des cloches avec de belles pièces personnalisées.



- **MAI : Tombola** - Vente de tickets par les enfants. De nombreux lots ont été gagnés ainsi que des lots de consolation bien sûr ! Un grand bravo à la famille SINGEVIN-BLAVIER pour avoir remporté la trottinette électrique. Les enseignants ont participé également activement puisqu'un concours du meilleur vendeur a été lancé dans la classe de CM1-CM2. Nous félicitons la grande gagnante Lina GERARDIN qui s'est vue remettre un beau sac rempli de bonbons lors du dernier jour de l'école. Rien de tel que de belles friandises avant les vacances !!



- **JUIN : Kermesse** - Toujours autant d'engouement et de monde. Manifestation en collaboration avec l'école qui demande beaucoup de travail. Un beau spectacle organisé par l'école. Suivi des jeux traditionnels, cochon à la broche, tournoi de boules carrées, château gonflable... 158 parents et 60 enfants ont mangé avec nous pour ce moment convivial, sonnante la fin d'année.



Un grand merci à nos enseignants et à tous les parents bénévoles, dont le dévouement et l'énergie ont été les piliers de nos manifestations.



- **JUILLET : Olympiades** - Journée détente organisée par l'école (marche nordique le matin). Un pique-nique avec les parents, les enfants et professeurs. Des mini-jeux ont eu lieu tout l'après-midi, avec la participation des parents. Les calculatrices sont offertes lors de cette dernière journée, à nos CM2 qui s'envolent vers le collège. Le goûter est offert par l'APE avec des fruits et des brioches à toutes les personnes présentes.



Nouvelle Année Scolaire 2023-2024 – Reprise de nos Manifestations



- **SEPTEMBRE** : Apéro de rentrée - Afin de faire la présentation des manifestations à venir mais surtout rencontrer les nouveaux parents de l'école. Merci à eux pour leur participation et leur envie de participer à la vie du village et bien sûr à tous les parents d'élèves déjà intégrés auprès de nous.

Colis de rentrée - Tous nos enfants ont pu bénéficier d'un colis de rentrée financé à 40% par l'association.



- **OCTOBRE** : Assemblée Générale -

Nous faisons le bilan de l'année passée et le prévisionnel de l'année à venir. Tous les parents sont les bienvenus, cela permet d'échanger sur des nouvelles idées, les améliorations potentielles de nos manifestations...

- **DÉCEMBRE** :

- Marché de Noël -

Sur deux jours, 13 exposants et artisans locaux sont venus exposer le samedi 2 et le dimanche 3 décembre. Nous avons proposé un atelier Lettre au Père-Noël pour les enfants, un atelier photo avec le père Noël et la vente des objets de Noël fabriqués à l'école par nos enfants.

Nous avons également profité de ce week-end pour faire la vente des Sapins de Noël Ardennais.



- Arbre de Noël –



Spectacle offert aux enfants avec cette année la compagnie "CéMoiKiDi".

Spectacle d'improvisation "Un jour je serai un lutin" grâce à la participation des enfants et des parents.



○ Spectacle de Noël de l'École - Nous félicitons l'ensemble du corps enseignant pour ce beau spectacle où beaucoup de parents ont répondu présents. Le Père-Noël est venu rendre une visite aux enfants, avec des cadeaux plein sa hotte (cadeaux provenant de l'école). L'APE a participé à l'achat de nouveaux livres et de jouets qui ont été livrés par le Père-Noël sous le sapin présent dans la cour de l'école. Les enfants ont pu découvrir ces cadeaux destinés à leurs classes respectives, en rentrant de leur spectacle.



● **TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, c'est aussi :**

○ Les Séances de Sport -

Animées par Mme CAVALIER (dans la salle des fêtes) :

- **Renforcement Musculaire** les lundis de 19h30 à 20h30
- **Cardio Latino Enfant** les mercredis de 18h00 à 19h00
- **Cardio Latino Adulte** les mercredis de 19h30 à 20h30

Pour l'année 2024, voici les évènements à venir jusqu'aux vacances d'été :

- Soirée Burger-Frites (vendredi 02/02)
- Carnaval de l'école (mardi 13/02)
- Belote (dimanche 17/03)
- Chasse aux œufs de Pâques (lundi 01/04)
- Tombola (vendredi 17/05)
- Kermesse (samedi 29/06)
- Olympiades (vendredi 05/07)

L'équipe de l'APE tient à remercier les enseignantes, qui partagent leur temps avec nous et nous accompagnent dans l'organisation des événements.

Un grand merci aux parents bénévoles, qui s'investissent tout au long de l'année et sans qui ces réussites ne pourraient avoir lieu.

Merci à Monsieur le Maire et son équipe municipale pour la subvention annuelle qui nous permet d'améliorer nos manifestations et de nous avoir financé intégralement l'achat d'un conteneur, fournissant ainsi un espace essentiel pour stocker les accessoires et matériels nécessaires à la réussite de nos événements.



Pour nous contacter, n'hésitez pas à nous écrire sur notre adresse mail : ape.novychevrieres@gmail.com



Rejoignez-nous sur le nouveau FB : <https://www.facebook.com/ApeNovy/>

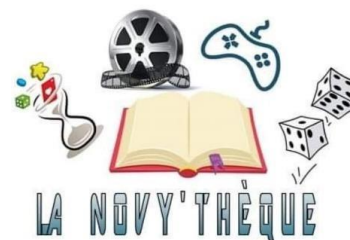
Ensemble, nous avons créé des souvenirs durables et renforcé les liens qui font de notre village un endroit spécial.

Merci à tous pour votre générosité et votre implication.

MERCI 


La Novy'thèque

Association qui réunit à la fois le ludique et l'éducatif, la Novy'thèque propose aux Novyciennes et Novyciens des activités régulières telles que l'accueil à la bibliothèque ainsi que des animations en collaboration avec l'Agora, des concours ou encore des événements depuis maintenant plus de deux ans.



Nos services

La bibliothèque est ouverte le lundi de 17h30 à 18h30
le mercredi de 13h30 à 14h30 et
le samedi de 15h00 à 16h00

La Novy'thèque accueille le public pour la consultation sur place et pour le prêt à domicile (qui nécessite souvent une inscription payante) de livres, de documents sonores ou vidéos. Elle se donne pour mission de servir les usagers de Novy-Chevrières. Elle organise des manifestations culturelles, comme des expositions ou des rencontres avec des écrivains ou des artistes. Elle intervient auprès de l'école, dans le cadre de la BCD. Dans le cas de demandes particulières comme le prêt de kamishibai, elle fait appel au bibliobus. On y trouve surtout une ludothèque riche de jeux divers, aussi bien traditionnels que récents.

Nos animations

27 décembre 2022 : spectacle de marionnettes « la véritable histoire de saint Nicolas ou le gros jambon »

11 janvier : atelier robotique intitulé « la course aux obstacles » ;

5 août après-midi : « les jeux de société en folie ».

Nos concours

- Jeux concours de la Saint-Valentin en février.
- Concours de pâques pour les enfants : il s'agissait de réaliser une décoration ou un personnage de Pâques avec essentiellement des objets de récupération.



Concours de jeux vidéo autour des classiques MARIO KART et FIFA.



- Deuxième concours de pâtisserie organisé par la Novy'thèque, cette année sur le thème « Biscuit de Noël », quelques réalisations très appétissantes :



Les duos gagnants, les participants et les membres du jury.



- Le panier garni : cette fois il fallait trouver sa valeur ou s'en rapprocher au maximum.

Le juste prix de celui-ci était de 78€64.

Merci à tous les participants et bravo à la gagnante qui remporte le panier grâce à son estimation à 77€00.



Nos évènements



Dimanche 26 février

Défilé avec déguisements dans les rues de Novy-Chevrières pour accompagner le roi du carnaval suivi d'une mémorable fête carnavalesque.



Samedi 8 avril

Livraison de couscous à domicile.

94 repas livrés, un grand merci aux habitants et leurs familles pour leur participation, leur confiance et leurs nombreux encouragements!





Mercredi 21 juin

À l'occasion de la Fête de la musique, les enfants puis les adolescents ont pu s'amuser et se régaler.



23 et 24 septembre

Weekend totalement ludique : jeux vidéo le samedi et jeux de société le dimanche. Après-midi en famille et entre amis, l'occasion de découvrir de nouveaux jeux de société.



Samedi 21 octobre

Lors de l'escape-game sur le thème de Harry Potter, plusieurs équipes composées de 5 personnes de tous âges se sont affrontées joyeusement autour de leur passion pour le jeune sorcier.



Mercredi 1^{er} novembre

Pour fêter Halloween, c'est en famille, petits et grands, que la chasse aux bonbons s'est faite dans les rues, certains sur leur vélo customisé aux couleurs d'Halloween. Après le défilé, le goûter et les boissons furent offertes.



Samedi 18 novembre

Suite au 2^{ème} concours de pâtisserie, la soirée « jeux de cartes, dés ou sur consoles » a attiré un grand nombre de Novyciens. Ces derniers ont alors profité de la vente de 72 pizzas préparées par l'équipe de la Novy'thèque qu'ils ont pu emporter ou consommer sur place. Immense merci aux Novyciennes et Novyciens.



Dimanche 19 novembre

2^{ème} Bourse aux jouets, livres et vêtements.

20 exposants ont répondu présents.

Merci à eux ainsi qu'aux nombreux visiteurs.



Samedi 25 novembre

Le père Noël est venu à la bibliothèque pour y faire des photos avec les enfants dans son splendide traîneau. Une photo a été offerte à chaque famille. Nous sommes reconnaissants aux nombreux présents.



Le Père Noël n'est pas venu seul...

Il est venu du Pôle Nord avec ses lutins qui sont restés en mission à Novy Chevrières.

Elfie et Confetti sont de retour parmi nous et sont venus avec 3 amis : Cacahuète, Cookie et Zébulette.

Et ces coquins de farceurs ont déjà fait des bêtises à la bibliothèque...



Nos remerciements

La Novy'thèque a eu la joie de s'enrichir d'une grande quantité de livres et particulièrement d'une belle collection de bandes dessinées.

Elles font déjà la joie des amateurs de tout âge qui pourront lire et relire les aventures d'Astérix, de Tintin et de Lucky Luke.

Merci aux donateurs de faire des heureux.

Encore une année bien remplie, l'équipe de La Novy'thèque est fière de vous remercier pour votre participation assidue et généreuse.

Nous espérons que vous vous êtes amusés autant que nous car c'est un véritable plaisir de mettre ces évènements en place et de vous voir ainsi que les enfants si satisfaits.

L'équipe de La Novy'thèque souhaite une bonne année 2024 à tous les novyennes et novy-ciens.

À très vite et toujours plus nombreux lors de nos prochains évènements.



Le Comité des Fêtes

<u>Année 2023</u>	<u>ALERTE</u> <u>NOUVEAUTE :</u> Il est beau le chapiteau	<u>AGENDA 2024 :</u> Retrouvez les dates des prochaines manifestations
	LA GAZETTE DU COMITE DES FETES	

LES MOTS BLEUS :

Pour la première fois cette année, afin de sensibiliser la population au dépistage du cancer colorectal, la mairie de NOVY-CHEVRIERES s'est mise aux couleurs de Mars Bleu.



CONTACT !

Vous pouvez retrouver toutes nos manifestations sur notre page Facebook : "Comité des fêtes de Novy-Chevrières" et nous contacter à tout moment sur notre compte Messenger.

Vous pouvez également nous suivre sur Instagram @comite_des_fetes_de_novy

T'AS LES BOULES :

Cette année encore, vous avez été nombreux à venir passer l'après-midi avec nous à l'occasion de notre loto annuel !

Un grand bravo à nos deux bénévoles Aurélie et Pascal qui animent toujours à la perfection le jeu et nous font passer un excellent moment.



OH OH CHAPITEAU :

Afin de mieux vous accueillir lors de nos manifestations, nous avons investi dans un nouveau chapiteau que vous avez pu voir sur la place dès la fête patronale.

Mais avant cela, nous avons dû nous entraîner à le monter... et croyez-moi, quand la notice est bien cachée dans un carton qui n'a pas été ouvert, ce n'est vraiment pas facile...



LE COACH :

Comme chaque année, le club de gym est hébergé par le Comité des fêtes. La gym (uniquement pour les adultes) se déroule chaque mardi de 19h30 à 20h30.



VERT VERT VERT :

Vous l'ignorez peut-être, mais le Comité des fêtes se réunit de nombreuses fois dans l'année afin de préparer les différentes manifestations.

Normalement, ces réunions sont très sérieuses, mais ça arrive qu'il y ait quelques dérapages.

Je vous laisse deviner ce que nous avons fêté, en « petit comité » ce soir-là.



LA FETE AU VILLAGE :

Cette année, la mousse était à l'honneur, et pas que dans les verres.

Trois jours de folie, de fatigue, de jeux, de danse, de rigolade et surtout de beau temps ! Encore une belle fête patronale de passée avec vous.



AU BUREAU !

Président : PONCET Frédéric

Vice-présidente : PUJO Aurélie

Trésorière : LE PEUC'H Régine

Trésorier adjoint : SIMON Pascal

Secrétaire : HODIER Laura

Secrétaire adjoint : FONTAINE
Christophe

DITES-MOI :

L'invention du jeu de loto est souvent attribuée à l'Italien Benedetto Gentile.

Ce dernier aurait tout simplement transformé en jeu le mode de renouvellement des membres du Conseil municipal de sa ville de Gênes.

C'est François Ier qui l'aurait importé en France à son retour de la campagne d'Italie.



SE MELANGER :

Saurez-vous retrouver les membres du Comité des fêtes qui apparaissent dans les manifestations du NovySport ?



BO GOSSE :

Juste pour le plaisir des yeux, je vous partage quelques beaux spécimens rencontrés durant les différentes manifestations de cette année.



LES FEUX D'ARTIFICE :

De nombreux novyciens se sont rassemblés le 13 juillet dernier pour la retraite aux flambeaux dans les rues du village, suivie du traditionnel feu d'artifice tiré par nos bénévoles artificiers derrière l'église.

C'est également sous un beau soleil que de nombreuses équipes se sont affrontées le lendemain lors de notre concours de pétanque en doublette.

Un grand merci à Monsieur James VADEZ qui nous prête chaque année son terrain pour le feu d'artifice.



A LA BROCANTE :

Malgré des températures un peu fraîches le matin, c'est une belle journée de brocante qui s'est déroulée le 2 juillet dernier.

Pour animer un peu la journée, nous sommes passés sur chaque stand pour proposer des numéros de tombola gratuits aux exposants, avec à la clef, de merveilleux lots à gagner !



J'AI RENDEZ-VOUS AVEC VOUS :

Loto : 7 avril 2024

Fête patronale : 18, 19 et 20 mai 2024

Brocante : 7 juillet 2024

Feu d'artifice : 13 juillet 2024

Concours de pétanque : 14 juillet 2024

Repas dansant : 5 octobre 2024

Beujolais : 22 novembre 2024

ALORS ON DANSE :

C'est dans la bonne humeur et autour d'un menu un peu « amélioré » cette année que nous nous sommes retrouvés lors de la soirée dansante le 7 octobre dernier.



Le punch de Mémère buvette

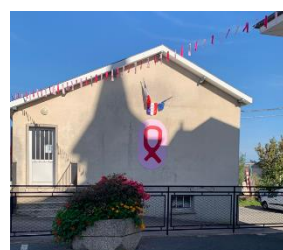
(pour 30 personnes)

- 2 L de Rhum
- 4 L de jus d'ananas
- 5 L de jus d'orange
- 75 cl de sucre de canne



LA VIE EN ROSE :

Comme chaque année, la mairie s'est mise aux couleurs d'Octobre rose afin de sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein.



POUR LE PLAISIR :

La plus belle photo de l'année !



VIENS BOIRE UN PETIT COUP A LA MAISON !

Pour la deuxième année consécutive, le Comité des fêtes s'est associé au NovySport pour organiser la soirée Beaujolais.



A NOS HEROS DU QUOTIDIEN :

Il est déjà temps de vous quitter. Comme chaque année, un grand merci est adressé à l'ensemble des bénévoles ainsi qu'au Président du Comité, Monsieur Frédéric PONCET, qui ne regardent pas au temps passé à la préparation des différentes animations et qui donnent de leur temps pour faire vivre le village.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles festivités !

Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.

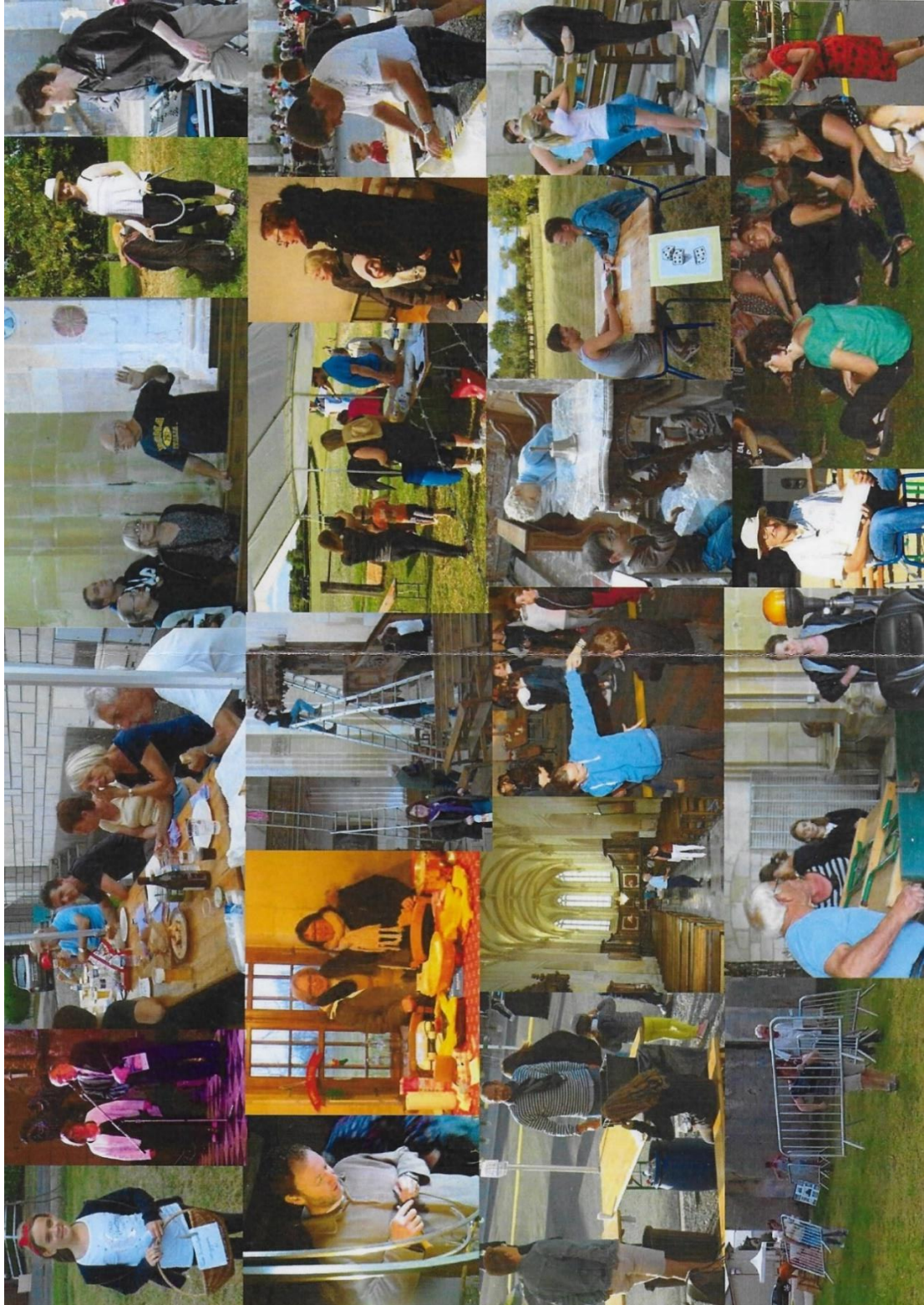
PS : Chaque partie de cet article ayant une chanson comme titre, vous voilà avec une belle playlist à écouter...

Précaré

Petite rétrospective de 2013 à 2023

Merci pour votre aide et votre intérêt ... pour préserver ce site ô combien remarquable et le faire connaître à un large public.

Très bonne année 2024 : osez, ouvrez les yeux, découvrez, admirez, participez, soutenez, vivez la rénovation : c'est une aventure près de chez vous ... Séverine GIANGOLA





NOVY-CHEVRIÈRES
Le prieuré bien coloré le temps de deux soirées

Afin de faire découvrir l'ancien Prieuré de la commune et les différentes rénovations, l'association Précaré a participé au chemin des Crèches le week-end dernier.

En plus des concerts, chorales et autres expositions, cette année, l'association a sollicité Olivier Bellere, dit Bellere, spécialisé dans le vidéomapping pour illuminer l'édifice. Une quarantaine d'élèves du village, accompagnés par leurs enseignants, ont dessiné, collé et colorié des sapsin qui ont été mis en lumière. Les élèves et leurs parents sont venus découvrir le spectacle, mis en musique par un membre de Précaré.

Mais regarde toutes ces richesses

Le Prieuré de Novy-Chevrières est un édifice remarquable de l'architecture romane. Le prieuré, situé sur un terrain élevé, est entouré d'un mur de clôture. Le bâtiment principal est composé de deux corps de logis reliés par un passage. Le prieuré est entouré d'un jardin et d'un verger.



Novy Sport

Le
bureau

Président : POTET Denis

Trésorier : ADAM Chantal

Secrétaire : ENGLERT Guillaume

Président adjoint : PETRY Jonathan

Trésorier adjointe : GERARDIN Florian

Secrétaire adjoint : Judith Cavalier

Le Novy Sport permet aux habitants de Novy-Chevrières la pratique du sport dans un esprit de loisirs et de convivialité. En outre, de nombreux événements enrichissent les activités initiales.

Avec ses adhérents de plus en plus nombreux, l'association se développe, proposant dès lors de nombreux créneaux. Grâce au groupe Facebook, le Novy Sport offre de la réactivité et de la souplesse du point de vue communicationnel.

Nos activités

Football enfants	Sports collectifs ado
<p><u>Animateurs</u> : Romain et Judith</p> <p><u>Horaires</u> : Mardi de 18h00 à 19h00</p> <p><u>Lieu</u> : Terrain multisport</p>	<p><u>Animateurs</u> : Patrick et Jean-Marc</p> <p><u>Horaires</u> : Mardi de 19h00 à 20h00</p> <p><u>Lieu</u> : Terrain multisport</p>
Course enfants	Course adultes
<p><u>Animateurs</u> : Marie-Eugénie et Florian</p> <p><u>Horaires</u> : Jeudi de 18h00 à 18h45</p> <p><u>Lieu</u> : Terrain multisport</p>	<p><u>Animateurs</u> : Marie-Eugénie et Florian</p> <p><u>Horaires</u> : Jeudi de 19h00 à 20h00</p> <p><u>Lieu</u> : Terrain multisport</p>
Marche	Basket ball enfants
<p><u>Animateur</u> : Tina</p> <p><u>Horaires</u> : Jeudi de 19h00 à 20h00</p> <p><u>Lieu</u> : Terrain multisport</p>	<p><u>Animateur</u> : Guillaume et Benoit</p> <p><u>Horaires</u> : Vendredi de 18h00 à 19h00</p> <p><u>Lieu</u> : Terrain multisport</p>
Foot adultes	
<p>Les footballeurs se retrouvent par le biais du groupe Facebook, le lundi à l'Arena Soccer de Reims.</p> <p><u>Organisateur</u> : Jonathan Pétry</p> <p><u>Lieu</u> : Arena Soccer de Reims</p> <p><u>Horaires</u> : lundi à partir de 20h</p>	

En préambule, nous tenions à remercier la commune de Novy Chevrières, pour la mise à disposition des infrastructures mais également pour la dotation qui nous a été versée cette année et qui nous a permis d'acheter une tonnelle et des écocup' réutilisables.

Foot



Nos vétérans qui ont déjà eu l'occasion d'affronter lors de matchs les équipes de Signy-l'Abbaye, de Barby, de Château-Porcien...



Le 10 mai, nos jeunes footballeurs ont eu l'occasion de sortir à l'Arena de Reims pour découvrir ou revivre le foot autrement.

Instant très apprécié de nos footeux en herbe qui se sont amusés sur un terrain dont les dimensions et l'environnement étaient autres.

Un grand merci aux parents pour leur confiance et aux accompagnateurs.

Course

La Vendressoise :

Première participation du Novy Sport à la Vendressoise le 5 mars : joli parcours de 21km en relais ou en solo, course enfants avec notre premier podium.



L'Asfeldoise :

Au printemps, petit tour à Asfeld pour une boucle de 10km.



Sedan-Charleville :

Cette année, sous un soleil de plomb, nos coureurs ont participé à la mythique course ardennaise !

Run in Reims :

Les 10km de Reims ont aussi eu un beau succès !

Foulées rethéloises :

Avec l'association la plus représentée aux foulées rethéloises (12 adultes et 10 enfants), les coureurs du Novy Sport ont eu le plaisir de recevoir leur première récompense !



Entraînements enfants et courses à thème :

Et toujours des entraînements, courses, jeux et défis variés, adultes comme enfants, dans la joie et la bonne humeur !



Corrida :

Dernière course de l'année, heureux et bien déguisés pour finir en beauté !



Basket

L'activité basket se déroule le vendredi soir. Un créneau était réservé pour les jeunes. Dès septembre 2023, un nouveau créneau a été ajouté pour les adultes.

Sur 2023, l'activité rassemblait environ une dizaine d'enfants.

L'objectif reste toujours le même :

Passer un bon moment et prendre du plaisir à jouer ensemble. Des valeurs fortes au Novy Sport.

Une sortie pour aller voir un match des Flammes'Carolo a été organisée le 25 mars 2023.



Tournoi de Tennis :



Nouvelle édition cette année du tournoi de Tennis avec 17 participants. La finale s'est déroulée le 24 septembre. Une belle réussite, félicitations aux participants.



Tournoi de Ping-pong : 5 février 2023

Nouveauté : le ping pong a été une activité proposée ponctuellement cette année. La participation ayant été au rendez-vous, nous envisageons de renouveler l'expérience cette année.

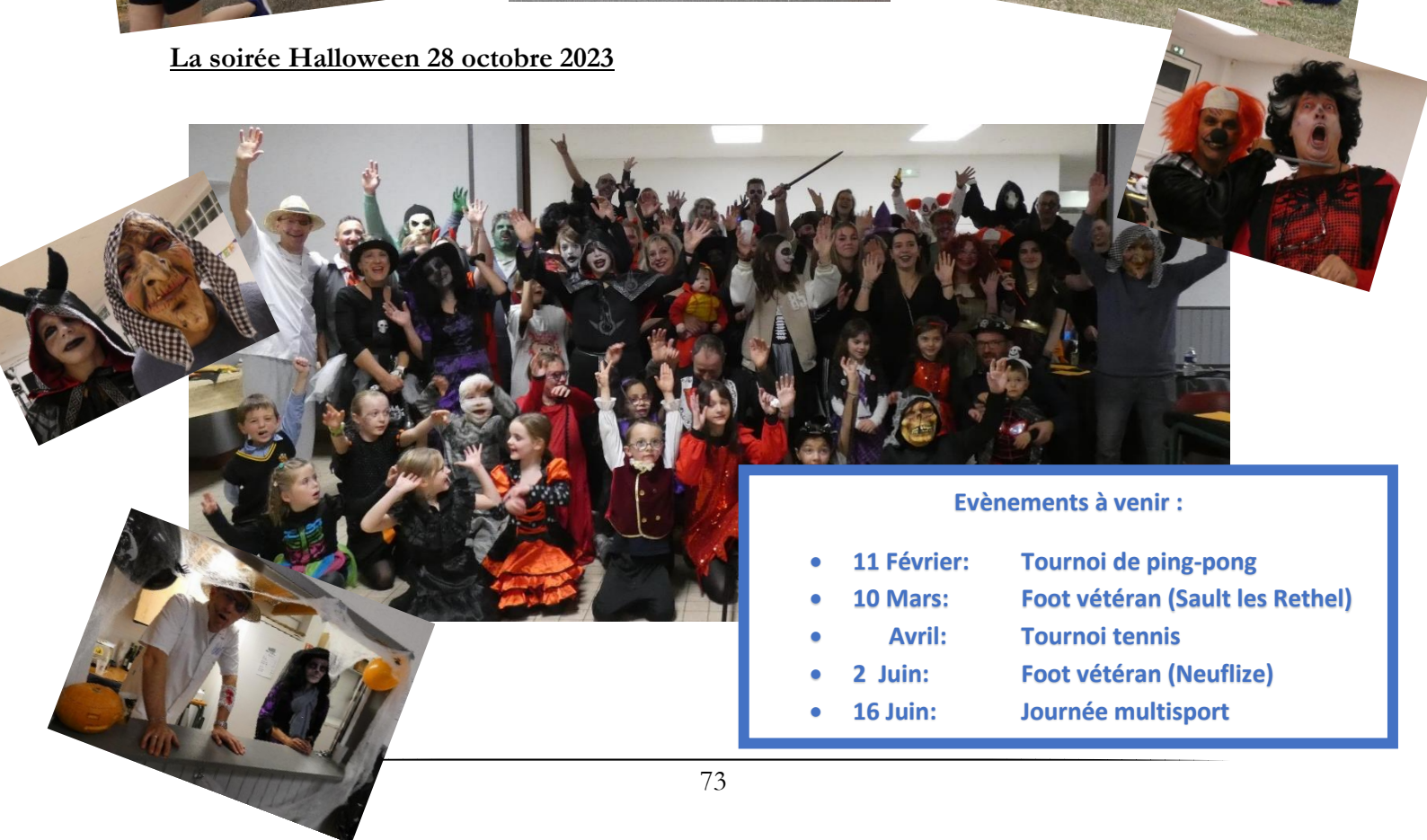


Le Novy Sport c'est aussi

La Journée Multisport 18 juin 2023



La soirée Halloween 28 octobre 2023



Evènements à venir :

- 11 Février: Tournoi de ping-pong
- 10 Mars: Foot vétérán (Sault les Rethel)
- Avril: Tournoi tennis
- 2 Juin: Foot vétérán (Neuflize)
- 16 Juin: Journée multisport

Les assistantes maternelles

Des assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance, sont présentes sur le village. Elles peuvent accueillir et prendre en charge des enfants âgés de quelques semaines à quelques années.

Les nounous accompagnent les enfants en leur fournissant les soins et les services nécessaires à leur éveil et leur épanouissement.

N'hésitez pas à les contacter pour connaître leur capacité et modalités d'accueil.

Cette liste est fournie par le conseil départemental. Les noms des assistantes maternelles vous sont présentés par ordre alphabétique.

CLAUDETTE BERTRAND	13 rue du pont Taillard	06.46.71.77.73
VANESSA CAMUS	7 bis rue du moulin	06.85.51.52.64
DELPHINE CHENNANE	14 rue de tivoli	07.51.64.86.84
SYLVIE LOZINGOT	73 route de Charleville	06.61.21.55.39
ISABELLE SCHWEITZER	9 chemin vert	06.17.94.11.50



Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

Louis COLLIGNON 03.24.72.63.35 06.43.25.74.67	Peinture bâtiment, ravalement de façade Traitement de charpente, isolation Couverture zinguerie louis.collignon@orange.fr
Nicolas DEHAN 03.24.38.21.31 06.84.36.90.64	SARL Taxi Dehan Nicolas Transports conventionnés assis depuis plus de 30 ans www.taxi-elisabeth-ardennes.fr
Fabrice DEHAYE 03.24.38.49.90	Tueur de porcs
Romain DESTENAY 06.58.95.26.08	SR Propreté Vente de produits d'entretien srproprete@gmail.com
David GEOFFROY 03.24.72.38.80 06.79.34.56.78	Maçonnerie générale, neuf et rénovation dgeoffroy.artisan@yahoo.fr
Aurélien HENRIET 06.15.28.94.00	Ferme diversifiée : maraîchage, apiculture Facebook : fermedecornylacour fermecornylacour@outlook.fr
Yvan LENFANT 03.24.38.89.42 06.70.73.46.39	TECO construction Entreprise de maçonnerie
Malorie et Marie Odile Route de Charleville 03.24.38.50.96	Restaurant « Au New Bon Acc' » Facebook et internet : Au New Bon Acc'
Les gourmandises de Lisa 06.79.22.39.12	Chocolats et pâtisseries sur commande lesgourmadisesdelisa08@gmail.com
Josélito MARTINEZ 06.78.14.82.79	JM Automobiles Achat-vente de véhicules d'occasion

Philippe MACKE 03.24.39.52.52 06.03.06.05.86	Régal Pizza Tous les mardis devant la Mairie
Cloé PROMPT 07.69.22.26.68	Services A la Personne cloe@sap08.fr
Julien PROMPT 06.51.30.94.98	ACCOMPT, gestion administrative Conseiller d'entreprise conseil@accompt.fr
Fernando TEIXEIRA 07.66.14.58.07 www.nandotech.fr	NANDOTECH technicien informatique Installation, configuration, dépannage, maintenance, réparation, sauvegarde, récupération, assistance, formation
Brice VIOLET Grand'rue 03.24.38.11.43 - 06.13.11.01.14	Horticulteur, maraicher Vente de fleurs et de légumes bryce08@hotmail.fr
Ludovic VÉLY 07.69.73.96.38 ludo.358@wanadoo.fr	VL Multiservices 08 Petits travaux de bricolage, entretien, débarrassage d'encombrants, cave, grenier...
Jean-Paul WAGNER 03.24.38.05.41	Musicien – Animateur jean.paul.wagner@free.fr

Par soucis de confidentialité, la Chambre du Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Ardennes ne fournissent pas la liste des professions indépendantes.

Vous êtes entrepreneur, commerçant ou artisan, faites-vous connaître.

Merci de vous manifester et de nous contacter via le site de la mairie ou le Facebook de la commune.



Mairie de Novy-Chevrières

Vous y rendre...

14, route de Charleville
08300 NOVY-CHEVRIÈRES

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi de 09h00 à 12h00
Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 16h30 à 19h30

Nous joindre...

Par Téléphone : 03 24 38 21 38
Par Fax : 03 24 38 35 34

Par Mail : commune.novy.chevrieries@orange.fr

Notre site internet : www.novy-chevrieries.fr



